

Zeitschrift: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie
Band: 30 (2017)

Artikel: Entre activités bancaires et gestion de fortune : les frères Magnenat, agents d'affaires. La maison Magnenat-Knébel à Eclépens et le bureau Magnenat-Gaillard à Begnins
Autor: Favez, Pierre-Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre activités bancaires et gestion de fortune : les frères Magnenat, agents d'affaires. La maison Magnenat-Knébel à Eclépens et le bureau Magnenat-Gaillard à Begnins

Pierre-Yves Favez

Les activités des agents d'affaires se confondent souvent avec celles des banquiers en raison de leurs implications dans les mêmes sphères d'intérêts liées à la gestion de fortunes, où elles sont en grande partie communes, comme les placements de capitaux, la vente d'immeubles et de créances et les négociations d'emprunts, les premiers se chargeant en outre également de la gestion de domaines. C'est ainsi que Jean-François Barbey, percepteur de rentes à Lausanne, a été qualifié de banquier à Berne¹, sans doute en raison de ses nombreux clients dans cette ville, alors que le banquier Charles Bugnion de Lausanne est qualifié de gérant de rentiers dans le procès de 1848²... Cette profession n'ayant guère été étudiée³, il vaut la peine de se pencher sur deux cas qui nous semblent l'illustrer de manière intéressante – et si leurs fins ne sont pas caractéristiques du métier, elles sont néanmoins significatives de leurs risques.

Nous allons passer en revue les deux établissements Magnenat, que par commodité nous appellerons Maison Magnenat-Knébel et Bureau Magnenat-Gaillard, le premier connaissant une expansion remarquable, marquée concrètement sur le terrain par la constitution d'un domaine important et la construction d'une maison de maître, avant de sombrer après plus de 35 ans d'activités à la suite d'opérations frauduleuses qui l'ont mené à la faillite, à laquelle le fils du fondateur, notable du parti radical, échappa après son évasion par la fuite aux États-Unis, alors que le second s'est borné à vivoter en complétant ses revenus avec le poste de greffier de la justice de paix, avant d'être victime des circonstances économiques. Pour compléter cet exposé, nous présentons la généalogie de cette famille en nous limitant à celle des membres intéressés directement à l'agence d'affaires et à leurs descendances, généalogie qui témoigne de l'importance du réseau familial dans son quotidien et sur la durée et où l'on voit que la lignée Magnenat-Knébel se trouve fortement impliquée dans la finance avec Paul Magnenat et Charles Carrel et dans le développement du réseau ferroviaire naissant avec Gustave Bridel et Alfred Renevier⁴.

¹ FAVEZ, P.-Y., *Généalogie de la famille Barbey de Chexbres et la descendance complète de William Barbey 1842-1914*, Rolle: Éditions Rod S.A., 1984, 93 p., p. 15 et n. 13.

² ACV, K XVIII d 91, p. 520.

³ À part BOVARD, P.-A., *Les agents d'affaires brevetés vaudois. Coup d'œil sur le passé*, Lausanne: Impr. Henri Jaunin S.A., 1956, 95 p.

⁴ Un condensé de cet article a été publié cet été sous le titre « La famille Magnenat de Vaulion et ses maisons d'affaires », voir note 44.

La maison Magnenat-Knébel à Eclépens 1800/1811-1847

On ne sait quelle fut la formation du fondateur Louis Magnenat – il n'a en tout cas jamais été notaire comme cela a été affirmé à diverses reprises – et l'on ignore ce qui a pu le conduire à embrasser la profession d'agent d'affaires, lui qui était petit-fils de charron du côté paternel et de régent du côté maternel, ainsi que très vraisemblablement fils d'agriculteur... On ne sait pas non plus si et dans quelle mesure l'Académie de Vaulion a pu y jouer un rôle⁵. On peut seulement présumer que son aïeul maternel a dû contribuer à sa formation professionnelle et noter la passion qu'il portait concrètement à l'agriculture et à l'élevage. Toujours est-il qu'il est entré à vingt ans seulement au service de l'ancien trésorier du Pays de Vaud, Wolfgang de Gingins de Chevilly⁶, comme receveur au château d'Orny en 1800, chargé de la gestion de son domaine (soit de l'ancienne seigneurie); le livre de raison de ce dernier mentionne en 1801 sa « *part du salaire du receveur pour 1801: 200 [francs]* », sans le nommer, puis l'année suivante « *le salaire de Magnenat de présente année 1802: 100 fr.* », l'autre moitié étant celle de son fils Antoine-Charles⁷. Peu après avoir été installé dans son poste, Louis Magnenat venait à peine de se marier quand il dut faire face en mai 1802 aux débordements des Bourla-Papey qui causèrent de nombreuses déprédations au château et importunèrent sa femme; son

journal comme intendant du château d'Orny a été publié, toutefois avec une erreur sur son identité propre⁸.

Il compléta rapidement cette fonction par d'autres activités, n'hésitant pas à s'y employer en même temps: on le voit ainsi en 1808 proposer la vente de charbon de bois au château d'Orny, du bois dans la forêt de Moiry (propriété des Gingins de Chevilly), 36 toises d'excellent record au château de Daillens (propriété de MM. Paschoud⁹), et l'amodiation de la maison du juge de paix Gonin¹⁰ à Vuarrengel, devenue propriété de M^{me} la colonelle Gordon¹¹ par décret du 14 janvier précédent¹². Parmi ses clients, on compte naturellement des membres de la famille de Gingins, ses caisses de famille, ainsi que des familles alliées comme les Pillichody. En quelques années, Louis Magnenat était parvenu à acquérir une certaine notoriété dans sa spécialité, ce que le décès

⁵ Cf. LE COMTE, G., « Les Lumières à Vaulion ou les étranges aventures de Pierrotton Guignard », dans *BGV* 19, 2006, p. 14.

⁶ Wolfgang-Charles de Gingins (1728-1811), seigneur de Chevilly, officier en France, du Grand Conseil de Berne 1764, du Conseil de guerre 1767, bailli de Trachselwald 1769, du Petit Conseil 1780, surintendant des arsenaux 1782-1794, trésorier du Pays romand 1795-1798 (*DHS* 5, 2006, p. 569-570).

⁷ 1800: « Louis Magnenat, chargé d'affaires depuis 11 ans de M. de Gingins, ancien trésorier de ce canton », *Gazette de Lausanne* des 19 mars 1811, p. 3, et 26 mars 1811, p. 4. 1801 et 1802: Livre de raison de Chevilly 1801-1802: ACV, P Château de La Sarraz C 446/4, p. 27, 50 et 52.

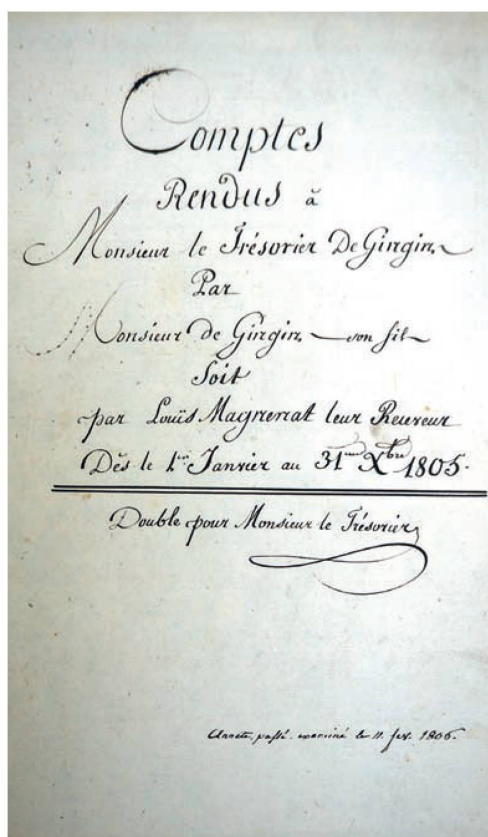
⁸ « Les Bourla-Papey à Orny (*Extraits du journal de l'intendant du château.*) », dans *RHV* 45, 1937. Le manuscrit étant alors entre les mains d'un de ses descendants, l'ingénieur Reymond, l'éditeur Eugène Mottaz en a déduit erronément que cet intendant portait également ce patronyme, alors qu'il s'agit bien de Louis-Daniel Magnenat. Cf. aussi ANTILLE, V., *Les de Gingins face à la Révolution vaudoise. Vie quotidienne, bouleversements et résistances...*, Lausanne: mémoire de licence de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, 2005, not. p. 46 et n. 112-113, p. 73-74 et n. 200.

⁹ Soit les frères Jean-François (1762-1814) et Charles-Frédéric Paschoud (1770-1812), coseigneurs de Daillens jusqu'en 1798, officiers aux Indes (*RGV* 2, [1932], p. 155-156 N^{os} 14 et 17, 162-164).

¹⁰ Jean-François Gonin (1742-1814), lieutenant de justice à l'époque bernoise, juge au tribunal de district d'Échallens sous l'Helvétique, juge de paix de Vuarrens 1803-1808, député au Grand Conseil 1803-1808, propriétaire du domaine du Déjàu à Vuarrengel (FAVEZ, P.-Y., MARION, G., *Le Grand Conseil vaudois de 1803. Notices biographiques des députés élus en 1803, 1808 et 1813*, [Chavannes-près-Renens]: Cercle vaudois de généalogie, 2003, 237 p., p. 105).

¹¹ Susanne dite Susette-Marguerite née Nicolet (1749-1831), veuve en 1812 du colonel Robert Jacob Gordon, Hollandais d'origine écossaise, commandant des troupes du cap de Bonne-Espérance (ACV, Dg 111/11, p. 134-136; Eb 110/3, p. 78; Ed 71/46, p. 602; ZC 7/32), dont le fils James Gordon, officier au service de France, est naturalisé vaudois avec la bourgeoisie de La Sarraz en 1812. – Charles Knébel fait donc erreur quand il déclare que le colonel Gordon a été reçu bourgeois de La Sarraz en 1802 (*AVI*, p. 291), alors que celui-ci est dit hollandais au décès de sa veuve en 1831: il a confondu père et fils, sans parler de la question de la date.

¹² *Gazette de Lausanne* des 12 février et 1^{er} mars 1808, p. 4.



20

Balance

Total des Recus depuis le premier Janvier 1805
au premier Janvier 1806

1	Sur les arriérés des Cens et Dîmes	386	4	2
8	Intérêts du Montier	7942	16	
9	Intérêts des Fides payés par M. Testuz	554	19	
3	Capitaux payés par M ^{re} Testuz	20340	6	
10	Capitaux Divers remboursés	14294	4	
11	Amortissements des Domaines	3000		
		<u>46518</u>	9	
	a déduire la Libération ci contre	<u>46518</u>	9	

M.B. Je ne dois donc à mon Père que le Solde
du compte de 1804 qui est de Neuf Mille Sept
Cent quatre vingt trois francs, dix sols, cinq deniers.

Le présent compte qui s'étend jusqu'au 31^{er} Dec.
1805. a été examiné, vérifié et passé, sans Erreur
et Omission à Berne le 11. Janvier 1806.

L. De Gingin

Comptes du receveur Louis Magnenat pour 1805 (ACV, PP 111/323 : page de garde + p. 20).
Photographie Pierre-Yves Pièce.

Eclépens le 11 Septembre 1818 -

Monsieur et très honoré Protecteur!

La Lettre que vous m'avez donnée la peine de m'écrire pour m'annoncer que vous vendrez à Orny au 1. 8^{ème} mist - parvenue... Déjà d'après l'avis de M. Fritz de Gingins j'avais présumé le Rucun qu'on retirerait l'indemnité de Land de M. de Lussery. Cette affaire sera en règle. - - - -

payera-t-on par M. Mathieu, Nidexhausen de Bayerne, & - Braissan Syndic de Chevilly de Cécamin, qui ne cessent de réclamer?

Vos vignes sont belles, et par tout on peut manger de bons raisins. Ils sont déjà aussi grands qu'en 1804. 7. 11 & 15. - Il y a beaucoup de prix fait à 4^{ème} à la Côte. - mon frère en a acheté une 12^{ème} de Charr à ce dernier prix

Vos Comptes de Caisse seront prêts?

Je vous assure, Monsieur très honoré Protecteur de tous mes sentiments d'attachement & de respect

Votre très humble ob^{te} f.
= Magnenat Michel

Lettre de Louis Magnenat à Charles-Antoine de Gingins de Chevilly du 11 septembre 1818 (ACV, PP 111/304, à la date).
Photographie Pierre-Yves Pièce.

du financier Jean-François Barbey (1745-1811)¹³ ne va pas tarder à démontrer :

« Mr. J. Fr. Barbey, ci-devant membre du Grand Conseil et percepteur de rentes, est mort le 24 février dans sa 66^e année, après une courte maladie. Son invariable probité, son activité et son grand zèle pour tout ce qui intéresse le bien public, lui avaient acquis l'estime générale. Ses enfants désirent de faire continuer en leur nom, et par les soins d'un homme irréprochable, une gestion qui est devenue honorable pour leur famille, par la manière dont leur digne père s'en acquittoit. »¹⁴

Cet homme irréprochable n'est autre que Louis Magnenat, qui hérite ainsi des portefeuilles gérés par le défunt, comme il s'en explique moins de trois semaines plus tard :

« Louis Magnenat, chargé d'affaires depuis 11 ans de M. de Gingins, ancien trésorier de ce canton, chargé de la direction de divers domaines et de plusieurs rentiers, vient d'augmenter ses occupations par la confiance que plusieurs Messieurs de ce dernier canton ont placée en lui pour succéder dans la régie de leurs capitaux à feu M. Barbey. Son travail ainsi multiplié, et désirant mettre la plus grande exactitude à remplir les ordres de ses commettants, il s'est choisi un collaborateur instruit dans la régie des domaines, la tenue des rentiers et tout ce qui a rapport au judiciaire. En conséquence, il offre ses services à ses concitoyens, soit pour la vente d'immeubles, soit pour la vente des créances, négociations d'emprunts, placements de capitaux, &c., et cela dans toutes les parties du canton. Pour la plus grande

sûreté de ses commettants et épargner le plus de frais possibles aux débiteurs, il fera, autant que cela dépendra de lui, diriger les instances par un commis entendu dans cette partie. Il offre de plus plusieurs sommes à placer sur première hypothèque, au 5 pour cent. Il a demandé à racheter des lettres-de-rente perpétuelles, avec l'intérêt stipulé au 4 pour cent, sous peu de rabais si elles sont très bonnes. S'adresser à lui-même, à Orny, près La Sarraz.

NB. Les débiteurs de M. le gén. de Watteville de Landshut, de Mme sa mère, de Mlle sa sœur, M. de Watteville-Lentulus, Mrs. Tschanner de Lausanne, Mr. le colonel Wagner, et les Églises de Berne, quoiqu'instruits par des lettres circulaires que je remplaçois M. Barbey, sont, pour plus de sûretés, encore rendus sachant par cet avis, que c'est entre mes mains qu'ils devront payer les intérêts. »¹⁵

Voilà donc Louis Magnenat nanti désormais d'une solide implantation à Berne où résidait aussi son protecteur Antoine-Charles de Gingins de Cheville (1766-1823)¹⁶, parent d'une partie de ses nouveaux clients et parrain de son fils Charles... Une autre opportunité d'élargir sa clientèle sur la principauté de Neuchâtel (qui deviendra canton suisse en 1815) s'était ouverte avec l'acquisition faite à la famille de Gingins des deux châteaux et domaines d'Eclépens par Paul Coulon en 1807 et 1808¹⁷, et de fait, dans les années qui suivirent, l'hôpital de Pourtalès, la Maison des orphelins de Neuchâtel, la famille Coulon (encore sans particule) et M^{lle} de Gorgier (une fille de James de Pourtalès, associé de Paul Coulon), notamment, lui confièrent leurs rentiers. Le succès était là.

¹³ Sur Jean-François Barbey (1745-1811), successivement régent aux Écoles de charité au moins de 1767 à 1779, député au Grand Conseil de 1803 à 1808, membre de la direction de la Maison de Force en 1803 et secrétaire puis dès 1805 membre de la Commission des Établissements publics de détention et des secours, qui aurait aussi été banquier à Berne selon William Guex, voir FAVEZ, P.-Y., *Généalogie de la famille Barbey de Chexbres...*, op. cit., p. 15 avec n. 13 p. 27, et p. 40, tableau 8 N° 112, et FAVEZ, P.-Y., MARION, G., *Le Grand Conseil vaudois de 1803...*, op. cit., p. 39.

¹⁴ *Gazette de Lausanne* du 1^{er} mars 1811, p. 3.

¹⁵ *Gazette de Lausanne* des 19 mars 1811, p. 3, et 26 mars 1811, p. 4.

¹⁶ Antoine-Charles de Gingins de Cheville (1766-1823), fils de Wolfgang-Charles, prit part à l'affaire d'Orbe en 1802 avec 20 hommes d'Orny et un drapeau ; conseiller d'État à Berne 1816, bailli de Cerlier 1821 (RGV II/2, 1927, p. 88-89 N° 163).

¹⁷ ESTOPPEY, Ph., *Eclépens 814-1994*, Eclépens : Commune d'Eclépens, 1994, 138 p., p. 24.

Ces liens avec la famille Coulon se renforcèrent quand il s'installa en août ou septembre 1814 au château d'En-Haut à Eclépens¹⁸, abandonnant la gestion du domaine d'Orny à son frère Isaac, qui prendra alors pour un temps le nom de Magnenat cadet, se bornant à la superviser quand l'occasion se présente. Il reprend alors apparemment celle des châteaux d'Eclépens, tout en continuant sa collaboration avec les Gingins de Chevilly. Il mit peu après à profit les bonnes relations de Paul Coulon avec le comte James de Pourtalès-Gorgier pour obtenir de ce dernier en 1816 que la charge d'intendant de son château de Luins soit confiée à son frère Isaac, alors titulaire de celle d'Orny¹⁹. Et c'est leur cousin Jaques Knébel qui prendra son relais à Orny le 23 juin 1816²⁰. Un bel exemple de solidarité familiale!

Pour l'aider à maîtriser l'ampleur prise par ses affaires florissantes à travers le canton, qui lui permirent entre autres la possession d'un domaine à Bournens de 1819 à 1835²¹, il avait engagé en 1811, comme nous l'avons vu, « un collaborateur instruit dans la régie des domaines, la tenue des rentiers et tout ce qui a rapport au judiciaire », qui se trouvait être en 1816-1817 un certain Auguste Monod²², qui semble partir en 1819. On trouve en effet l'avis suivant en novembre dans la *Gazette de Lausanne*:

« M. Magnenat-Knébel, au château d'Eclépens, désirant avoir un jeune homme, de parents honnêtes, qui eut une

*main lisible et des principes, pour travailler à son bureau; il aurait égard aux bonnes dispositions qui lui seront communiquées, parce que c'est de l'assiduité et un[e] bonne conduite toujours régulière qu'il exige; sans ces deux qualités essentielles, il est inutile de se présenter. »*²³

Ce nouveau commis ne peut être que Jaques-Louis-François Vuadens (1799-1874)²⁴, bien que tant son patron que lui déclarent un engagement de quatre ans en juin 1822. Son travail donna toute satisfaction à son employeur et il en retira les connaissances nécessaires pour obtenir en 1822 la patente de procureur-juré qui lui permet de s'installer à Cossonay. Il épouse peu après en septembre 1824 une parente de son ancien patron, Jeanne-Marianne-Henriette Develey, fille de Jean-Marc-Samuel et de Catherine née Magnenat, propriétaires de la Croix-Blanche à La Sarraz où se traitaient une partie des affaires du bureau Magnenat, comme les ventes publiques. Une chaleureuse recommandation de Louis Magnenat accompagne son avis d'ouverture de son office:

« Le sieur Wadens, établi à Eclépens, ayant obtenu la patente de procureur-juré pour le district de Cossonay, en donne connaissance au public en lui offrant ses services, pour tout ce qui relève de sa vocation. Il espère le succès que mérite l'exactitude à remplir ses devoirs et que M. Magnenat-Knébel, dans le bureau duquel il a travaillé depuis quatre ans, veut bien certifier. Eclépens, le 15 juin 1822.

Je déclare avec la plus grande franchise, que M. Wadens, âgé de 22 ans, travaille depuis quatre ans dans mon

¹⁸ *Gazette de Lausanne* du 26 juillet 1814, p. 4: Louis Magnenat est à Orny; *ibid.* des 11, 18 et 21 octobre 1814, p. 4: Magnenat cadet est à Orny; *ibid.* des 20 et 23 décembre 1814, p. 4: Magnenat-Knébel est à Eclépens.

¹⁹ ACV, PP 111/302, 30 avril 1816: lettre de Louis Magnenat à Antoine-Charles de Gingins de Chevilly, conseiller d'État à Berne.

²⁰ ACV, PP 111/329. – Jaques-Isaac Knébel (1782-1844), allié Jeanne-Louise Cugny (aimable communication d'Yvette Develey). Après Orny, il sera intendant du château de La Sarraz.

²¹ ACV, GF 47/1, fo. 134 (Magnenat-Knébel) et 83 (Jaccard); GF 47/2, fo. 18, et 47/3, fo. 143.

²² ACV, PP 111/302, 8 avril 1816: lettre de Louis Magnenat-Knébel à M^{me} la conseillère de Gingins à Orny, et des 4 septembre et 12 novembre 1816: lettres de Louis Magnenat-Knébel au conseiller d'État de Gingins de Chevilly. Nous n'en savons pas plus sur cet Auguste Monod.

²³ *Gazette de Lausanne* des 5 et 12 novembre 1819, p. 4.

²⁴ Il n'est pas toujours aisé à identifier, portant alternativement les prénoms de Jean-Louis-François, Jean-François-Louis ou Jaques-François-Louis, alors qu'il est baptisé sous celui de Jaques-Louis-François à Aubonne le 21 août 1799 (ACV, Eb 8/10, p. 230). Procureur-juré du district de Cossonay de 1822 à 1863, il sera ensuite huissier exploitant de la Justice de paix de Morges de 1865 à sa mort à Lausanne le 9 octobre 1874 (ACV, ZC 7/69; Ed 71/61, p. 135).



Château d'Orny.
Photographie Hans-Jörg Pfister.



Château d'Eclépens.
Photographie Hans-Jörg Pfister.

bureau, où je l'emploie à la perception des intérêts, des fermes, à la vente des bois, aux placements des capitaux, à l'enregistrement de toutes les créances qui relèvent de ma vocation, qu'il connaît très bien la tractation de toutes ces affaires qu'il a étudiées par goût et par application, qu'il connaît aussi les principes d'une bonne agriculture, ce qui le met à même de juger de la bonne ou mauvaise culture d'un domaine, &c., connoissances d'ailleurs essentielles à un procureur. Je le recommande à toutes mes connoissances, à tous mes amis & je le fais avec l'assurance qu'il le contentera de toutes manières, comme je désire aussi de l'employer pour tout ce qui me regarde.

*Eclépens, 15 juin 1822. (S.) Magnenat-Knébel.*²⁵

Louis Magnenat le remplaça en 1822 par son neveu Louis Pollens (1804-après 1855) auquel il adjointra en 1830 son fils Charles Magnenat (1804-1866)²⁶, reçu avocat cette année-là, qui tiendra ses propres livres de caisse²⁷. Ce dernier poursuit en parallèle une carrière dans le judiciaire (juge de district, puis juge d'appel et juge cantonal) et la politique (député au Grand Conseil). La maison Magnenat atteignit ainsi son plein effectif. Le 14 janvier 1832, la commune d'Eclépens répondait au questionnaire de la Commission d'enquête commerciale et industrielle de décembre 1831 que le chef d'entreprise Louis Magnenat, Vaudois, régisseur de domaines et de rentiers, comptait deux employés²⁸. Ce nombre ne bougera plus jusqu'à la fin de l'entreprise en 1847.

Si la maison Magnenat connaît une croissance considérable depuis 1811, elle rencontre assez rapidement quelques difficultés avec certains clients bernois. Le

premier accroc sérieux se produit en mars 1817 avec le retrait du rentier de Watteville. Cette perte devait être d'autant plus sensible à Louis Magnenat qu'il s'agissait du dossier du propre neveu de son protecteur, David-Rodolphe de Watteville²⁹, fils de sa sœur aînée Henriette et petit-fils de Wolfgang de Gingins qui l'avait engagé... Mais laissons-lui la parole :

« M. votre neveu de Watteville vient de me retirer son Rentier, je pense pour l'amour de vous, sous le prétexte de n'avoir qu'un homme d'affaire dans ce pays, et que M. Guisan³⁰ en sera à l'avenir chargé comme ayant déjà la majeure partie. J'abandonne sans regret une régie qui ne me produisit jamais que des embarras, mais comme c'est la première fois que l'on a retiré de mes mains une affaire d'intérêt, j'en ai eu chagrin, à cause qu'elle peut être interprétée défavorablement par les débiteurs de ce rentier. C'est pourquoi je viens d'écrire à M. le Conseiller de Watteville Lentulus que je demande un acte de la manière / p. 2 / dont j'ai géré ce rentier depuis 1811. C'est la réponse que l'on me donne pour avoir mis au cinq pour cent la plupart des créances qui étoit au 4 % et pour avoir encaissé gratuitement dix mille francs depuis six ans.

Je saisis cette occasion pour dire à M. de Watteville Lentulus que j'ai encore en mains des lettres de lui qui prouvent que d'une créance de £ 2 600 qu'il avoit à Echallens, M. Barbey lui conseilloit de la céder à £ 1 600 et du

²⁵ *Gazette de Lausanne* du 18 juin 1822, p. 4.

²⁶ Dates fournies par le procès de 1848, ACV, K XVIII d 91, p. 529-530.

²⁷ Celui du 1^{er} janvier 1844 au 10 février 1847 sera saisi comme pièce à conviction au procès de 1848 (ACV, K XVIII d 91, p. 498 et 503).

²⁸ ACEclépens, RC 1: Tableau des négociants, marchands, commissionnaires, fabricants, maîtres d'ateliers et en général des chefs exploitant une industrie quelconque (1832).

²⁹ David-Rodolphe de Watteville (1788-1865), fils de David (1753-1816) et d'Henriette de Gingins (1754-1818), du Grand Conseil 1819-1831, du Conseil de justice 1819, major d'infanterie 1822, juge des Appellations 1823 (DE WATTEVILLE, B., *Genealogie der Familie von Wattenwyl – en français de Watteville*, Choulex: Éd. Familiales, 2006, classeur, pl. XII A).

³⁰ Abram-Imbert-Louis Guisan-Dapples (1761-1826), dit le Gros Louis, notaire; accusateur public au tribunal du canton de Fribourg et secrétaire du Conseil d'éducation à Fribourg, 1801, juge au tribunal d'appel vaudois 1803, puis juge de district à Lausanne (ACV, dos. gén. Guisan d'Avenches II, tableau 4; AGS 7, 1943, p. 211). Juge et notaire à Lausanne, il s'occupe en 1820 de la vente du domaine des Granges près d'Orbe, appartenant à l'hoirie de M. de Watteville de Chevilly (*Gazette de Lausanne* des 14 et 25 avril 1820, p. 4).

moment que j'en ai été chargé je suis parvenu à la lui faire garantir et qu'il a reçu la somme de £ 2 400. Je le crois étranger à cette intrigue, mais j'ai bien voulu lui rappeler ce que j'ai fait pour lui.

Ce qui me choque le plus, c'est que l'on ait écrit à M. Guisan en même temps qu'à moi et que celui-ci en ait donné connaissance aux débiteurs dont une partie s'est rendue à mon Bureau pour en avoir des explications.

Je suis amplement dédommagé de cette perte par la Régie du Rentier de l'Hôpital de Pourtalès, par celui de la Maison des Orphelins de Neuchâtel, par celui de M. Coulon, pour lequel j'ai placé 40 000 £ l'année dernière, et par celui de Mlle de Gorgier.

C'est de la santé dont j'ai besoin, car pour des occupations, elles sont toujours assez nombreuses. Mon livre de caisse de 1816 se monte à £ 40 000 d'entrées et depuis le nouvel an il est passé à £ 50 000. »³¹

L'état de santé médiocre de l'agent d'affaires l'entravait en effet dans ses activités :

Septembre 1816: «Ma santé n'est pas aussi affoiblie qu'il y a douze jours, mais je continue de maigrir, d'avoir des frissons & des douleurs dans l'Estomach & dans les Entrailles qui m'irritent singulièrement les nerfs. M. Perey³² me continue ses soins, mais il voudroit que je m'occupa peu ou point de mon Bureau, ce qui n'est pas aisé, quoi que M. Monod soit très assidu & très intelligent... »³³.

Mars 1817: «Le médecin me conseille de monter à cheval tous les jours, de me donner autant de mouvements que possible – depuis un mois que j'ai un cheval et que je me promène je suis mieux, mais je suis obligé de prendre un domestique pour le soigner. Ce qui m'entraîne à des frais et me fait désirer de faire l'acquisition d'un domaine à une petite distance. »³⁴

Mai 1817: «Ma santé continue à être mauvaise. Je tousse rarement, mais j'ai un peu d'oppression et les nerfs de la poitrine extrêmement délicats. Si je pouvais me soigner, surtout ne pas trop écrire, je crois que je me rétablirais encore assez vite, vu que je dors passablement et que mon estomach est beaucoup meilleur qu'il y a 8 mois.

Voilà juste une année que je suis malade. Les remèdes et les conseils de Mr. Perey m'ont été pernicieux. »³⁵

Mais Louis Magnenat parvient à surmonter cet obstacle et globalement le mouvement des affaires reste positif, comme en témoigne le bilan dressé à fin 1818 qu'il présente à son protecteur, le conseiller d'État bernois Antoine-Charles de Gingins de Chevilley en lui témoignant toute sa reconnaissance :

«Je n'ai rien perdu en 1818 mais j'ai tant plus mis les points sur les iii... Mon livre de caisse présente une entrée de 223 400 francs non compris les opérations que j'ai traitées que comme tiers pour des maisons de Neuchâtel... Si la pension de mon petit, celle de mon commis, de mes domestiques et de mon cheval ne faisaient pas une grande brèche à mes intérêts et à mes provisions, je pourrai[s] un jour me reposer à l'ombre de la fortune dont vous aurez le droit de vous nommer le Fondateur comme j'ai la satisfaction de vous en faire l'aveu reconnaissant, mais malgré ces dépenses qui auront une fois leur terme, si Dieu me donne la santé et continue à bénir mes entreprises,

³¹ ACV, PP 111/303, 9 mars 1817 : lettre de Louis Magnenat-Knébel à son protecteur Antoine-Charles de Gingins de Chevilley. – £ = franc.

³² André-Louis-Emmanuel Perey (1769-1834), médecin à Orbe dès 1797, puis à Lausanne dès 1803, médecin de l'hôpital cantonal 1808-1825 ; du Conseil de santé 1810, il reçoit en 1811 une médaille d'or pour ses soins dans l'épidémie de Villars-le-Terroir (OLIVIER, Eugène, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle 1675-1798*, t. 2, Lausanne : Concorde, 1939 (BHV 32), p. 1018-1019 N° 767).

³³ ACV, PP 111/302, 4 septembre 1816, lettre du même au même.

³⁴ ACV, PP 111/303, 3 mars 1817 : lettre du même au même, p. 3.

³⁵ ACV, PP 111/303, 1^{er} mai 1817 : lettre du même au même.

quelques années suffiront pour atteindre tout ce que je souhaite, mais ce que je ne pourrai jamais assez faire, ce sera de dire à mes enfants que votre Haute Protection fut la base de ma fortune et celle de leur éducation qu'à l'aide de laquelle je leur ai donnée.»³⁶

C'est donc malgré un état de santé défaillant que l'agent d'affaires est parvenu à mener son entreprise à bien. Le soin méticuleux porté à ses affaires et le souci du détail et de la précision ont forgé sa réussite. On les retrouve dans l'exemple suivant :

*«M. Magnenat-Knébel, à Eclépens, propriétaire par subhastation³⁷ du 7 décembre 1821 de tous les immeubles appartenans à feu Hans-Jacob Henrioud et ses fils Henri et François Henrioud, de Sullens, les a vendus le 23 septembre 1823, du consentement de ceux-ci, au sieur Jean-François Reymond, et quoiqu'assuré d'avoir éteint toutes les dettes qui grevaient lesdits immeubles, il prend parti de rendre publiques ces mutations, afin que, contre attente, il existe quelque autre titre non connu, il puisse les retirer pendant qu'il a en mains une petite valeur qu'il veut remettre aux anciens propriétaires une fois qu'il aura la conviction d'être à l'abri de toutes recherches.»*³⁸

Autre exemple de l'élargissement de ses activités : en tant qu'administrateur de la Caisse de famille de Gingins, Louis Magnenat-Knébel a été chargé en 1829 de représenter cette famille dans la gestion du canal d'Entreroches, qu'il remet en 1831 à son commis Louis Pollens³⁹.

On l'a vu, le fait d'avoir dû se procurer un cheval en 1817, avec l'obligation d'engager un domestique pour s'en occuper, avait amené Louis Magnenat à réfléchir à

l'acquisition d'un domaine à proximité du siège de ses occupations. Dans un premier temps, il avait songé à reprendre de son protecteur le domaine de la Condémine à Chevilly, dont les locaux d'habitation se trouvaient en pierre état :

*«Le mauvais état des logemens qui dégoutent tout le monde ne me feroit rien parce que je n'y mettrois que des domestiques ou un granger; mais pour des paysans riches ils ne pourroient pas servir car ils savent bien tout ce qu'il en coûte pour rebâtir.»*⁴⁰

On ne peut qu'apprécier ce jugement de valeur... Il y renonça finalement, car la très bonne marche de ses affaires lui permettait de réaliser ce à quoi il aspirait : la constitution d'un domaine personnel à la mesure de ses rêves, ce qui prit une bonne dizaine d'années. Il commença par acquérir au moins entre 1826 et 1832 plusieurs parcelles de terrain qu'il concentre en un seul tenant à la sortie d'Eclépens en direction de La Sarraz, lieu-dit En Gondoux, surplombant le château d'En-Haut⁴¹. Il commença par y faire construire par Henri Perregaux en 1827 un important bâtiment comprenant deux granges, deux écuries et une remise⁴², auquel il adjoignit notamment une étable à moutons en 1831, un hangar avec battoir à grains en 1834 et un rucher en 1838⁴³. Surtout, il fit édifier en 1835 une remarquable maison de maître

³⁶ ACV, PP 111/305, 4 février 1819 : lettre du même au même, p. 3.

³⁷ Vente forcée.

³⁸ *Gazette de Lausanne* du 23 janvier 1824, p. 6.

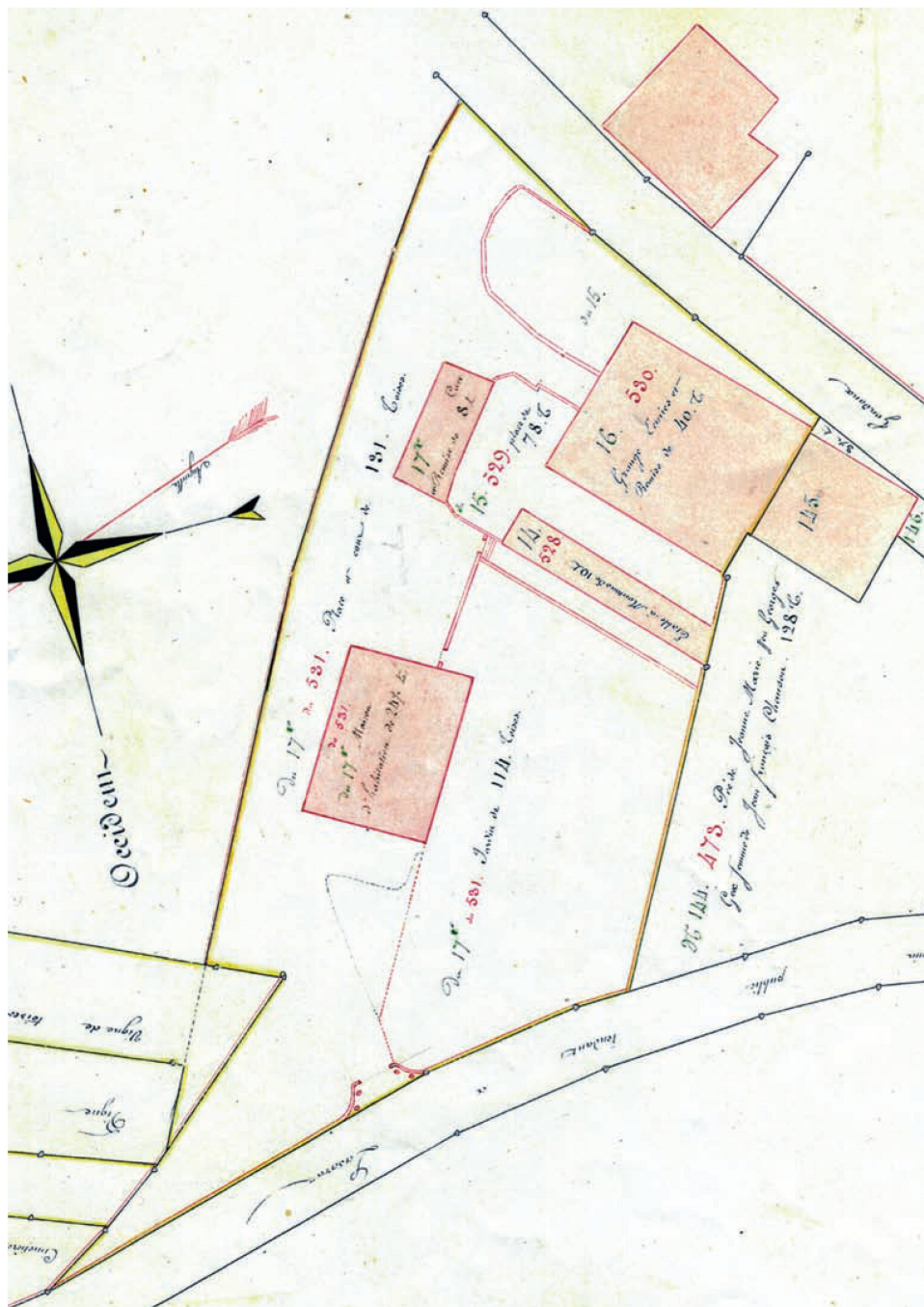
³⁹ PELET, P.-L., *Le canal d'Entreroches. Histoire d'une idée*, Lausanne : Rouge, 1946 (BHV 11), 384 p., p. 280, 282, 287.

⁴⁰ ACV, PP 111/303, 3 mars 1817 : lettre de Louis Magnenat au conseiller d'État Charles-Antoine de Gingins de Chevilly; cf. ACV, PP 111/302, 27 août 1816, lettre du même au même, mentionnant sa visite du domaine de La Condémine à Chevilly.

⁴¹ ACV, GF 56/1, fos. 176 et 179-183, avec renvoi aux anciens propriétaires des articles 63, 480, 867, 868 et 1015, le N° 280 étant sans date et sans ancien propriétaire, alors les N°s 335 et 336 n'apparaissent que sous le précédent propriétaire au f° 38 ! Il pourrait y en avoir d'autres.

⁴² ACV, GEB 56, N° 113 ; sur ce bâtiment sis aujourd'hui chemin Gondoux-Dessous 7, voir aussi BISSEGGER, P., *D'ivoire et de marbre. Alexandre et Henri Perregaux ou l'Âge d'or de l'architecture vaudoise, 1770-1850*, Lausanne 2007 (BHV 131), ? p., p. 427 n. 124, 430 fig. 362 et 363 (plans), 446 fig. 378, et 687 n. 153 ; plans récents (2000) : ACV, SC 278/1/56/8 et SC 278/2/56/8 (copies).

⁴³ ACV, GEB 56, N°s 108, 114-116 et 118.



Plan des bâtiments du domaine, [1847] (ACEclépens GA 9, fo. 1).
Photographie Pierre-Yves Pièce.



Maison Magnenat en Gondoux en 2017.
Photographie Hans-Jörg Pfister.



Rural Magnenat (Perregaux) à Gondoux en 2017.
Photographie Hans-Jörg Pfister.

avec cave voûtée sous une terrasse à l'est et jardin au midi⁴⁴, dont l'entretien nécessitera en 1847 l'emploi de six domestiques⁴⁵; la propriété, jadis d'un seul tenant, a été coupée en deux à la hauteur de cette cave voûtée pour permettre l'établissement du nouveau chemin de Gondoux en 1907/1911, passant sous la voie ferrée⁴⁶. La disposition de ces bâtiments est précisée grâce à un plan qui doit dater de mars 1847 ou peu après⁴⁷.

La constitution de ce domaine lui permet de donner libre cours à ses grandes sphères d'intérêt que sont l'élevage et la culture, tant des champs que des jardins. La passion qu'il voue à l'élevage, plus particulièrement ovin, transparaît notamment dans plusieurs articles de presse; en voici deux exemples, dont le second évoque des croisements opérés en 1825 avec des béliers ukrainiens en marge des autres activités du domaine d'Orny et de son entreprise (voir aussi annexe 2):

1809: «*Le receveur Magnenat avise toutes les personnes qui lui ont demandé des agneaux métis de 1^{ère}, 2^e et 3^e génération des brebis du pays, de la race de Thoune, que le troupeau de M. de Chevilly, à Orny, ne sera pas au pâturage le jour de la foire de La Sarraz, le 25 avril, et que ce jour-là même, chacun pourra trouver dans ledit troupeau, à des prix raisonnables, des moutons de l'espèce qu'il désirera. Le troupeau, qui*

s'élève aujourd'hui à 700, est exempt de maladies, et particulièrement de la pourriture qu'engendre [sic] les douves dans le foie; ce qu'il offre de garantir. Il remettrait aussi à des prix raisonnables quatre béliers mérinos de 5 à 6 ans, qui donneront dans 6 semaines 10 à 12 lb. de laine.»⁴⁸

1827: «*Au château d'Eclépens, M. Magnenat exposera en vente, le mercredi 11 avril, à 10 heures, 28 béliers mérinos, nés de brebis conduites en avril 1825 à Odessa, âgés de deux ans, très-fins, comme on le jugera par la laine d'une année, qui ne sera coupée qu'après la mise. Ces béliers, hivernés avec de la paille et de la feuille, sans foin, sont bien robustes, ayant toujours parqué l'été et passé l'hiver dans une grande bergerie toute ouverte. S'il y a des communes qui veulent en louer, elles seront également arrangées. On peut voir dans le troupeau d'Eclépens les agneaux nés de brebis du pays, l'avantage qu'il y a du croisement de la race. Il vendra, s'il y a des amateurs, 4 pouliches de 1, 2 et 3 ans, 10 chars de vin de 1822, pur et clair, à prendre en bouteilles. Les amateurs et ses amis seront satisfaits de ses prix. Il y a aussi plusieurs jolis domaines de 16, 20 et 30 poses, à vendre dans des positions avantageuses, et quelques cent quintaux de foin.*»⁴⁹

L'édification en 1831 d'une étable à moutons en Gondoux, à proximité de son futur domicile, lui permettra de se livrer à loisirs à ce hobby en marge de ses affaires.

Le jardinage retenait aussi tout son intérêt, non sans succès puisque la participation de M. Magnenat-Knébel d'Eclépens à l'exposition de fruits, fleurs et légumes au Casino de Lausanne les 10 et 11 septembre 1846 lui valut une médaille de bronze accordée pour une courge du poids de 142 livres et un courgeron de 46 livres⁵⁰.

⁴⁴ ACV, GEB 56, N° 117. BISSEGGER, P., *D'ivoire et de marbre...*, op. cit., et FAVEZ, P.-Y., «La famille Magnenat de Vaulion et ses maisons d'affaires» dans les *Nouvelles du Cercle*, Chavannes-près-Renens: Cercle vaudois de généalogie, N° 99, juin 2017, donnent par erreur la date de 1838; plans récents (2000): ACV, SC 278/1/56/7 et SC 278/2/56/7 (copies).

⁴⁵ ACV, K XVIII d 307/1, vacations du juge Jean Épars.

⁴⁶ Expropriations du 15 décembre 1910 dans ACV, SB 94/354, fo. 150. Cf. ACEclépens, GB 66: réfection d'un chemin En Gondoux en 1911. – Mais le pont lui-même porte la date de 1907: les expropriations sont donc postérieures à la construction, réalisée apparemment sur la base d'une entente préalable entre les parties.

⁴⁷ ACEclépens, GA 9, fo. 1: extraits des plans du territoire d'Eclépens concernant les fonds de Louis-Daniel Magnenat de Vaulion, lesquels sont entourés d'un liseré jaune. Non daté ni signé, ce volume doit avoir été levé au moment de la faillite Magnenat-Knébel.

⁴⁸ *Gazette de Lausanne* des 7 et 18 avril 1809, p. 4.

⁴⁹ *Gazette de Lausanne* du 6 avril 1827, p. 4.

⁵⁰ *Gazette de Lausanne* du 11 septembre 1846, p. 4.

On peut estimer que la maison Magnenat-Knébel atteignit son point culminant en 1835 avec l'achèvement de la maison de maître, qui concrétisait le rêve évoqué par son fondateur dans sa lettre adressée le 4 février 1819 à son protecteur de Gingins de Chevilly mentionnée ci-dessus. Toutefois, à bien y regarder d'après les faits mis au jour dans le procès de 1848, la pente ascendante semble s'être inversée peu à peu à partir de ce moment : la grande rigueur dans la gestion prônée au début par Louis Magnenat semble se relâcher et fléchir en prenant des libertés incompatibles avec un sain règlement des affaires. La maison se serait-elle alors trouvée aux prises avec un manque de liquidités ? Aurait-il vu trop grand par rapport à ses disponibilités financières ? On peut aussi noter que le protecteur auquel il était particulièrement lié et qui aurait pu servir de garde-fou, Antoine-Charles de Gingins, était décédé depuis une douzaine d'années. Toujours est-il que la première malversation retenue dans le procès apparaît à ce moment-là et concerne quatre remboursements de mille francs chacun opérés par la commune d'Orny au bureau Magnenat sur le compte de l'hoirie Coulon en 1836, 1838, 1840 et 1844, sans que celui-ci ne les y inscrive, se bornant à en régler régulièrement les intérêts – de sorte que la commune en restait toujours redevable ! Et en cela les trois membres du bureau se trouvaient en plein accord⁵¹.

Ce premier faux-pas repéré ouvrait la porte à d'autres, et les détournements de fonds devinrent de plus en plus nombreux dans le courant des années 1840, par exemple en encaissant des sommes sans les annoncer aux créanciers tout en continuant à leur verser des intérêts, en revendant des créances sans les avoir remboursées au préalable et en conservant les mêmes hypothèques, etc. Ces actes étaient le plus souvent le fait de l'un ou de l'autre commis, voire des deux en commun, mais concrètement couverts par leur chef puisque celui-ci acceptait la tenue de registres

de caisse contenant le résultat de ces manœuvres frauduleuses. Le caractère fallacieux de telles pratiques n'apparut au grand jour qu'après la mise en faillite et l'impunité encourue pendant une dizaine d'années explique la méfiance portée jadis aux milieux d'agents d'affaires⁵².

Ces diverses malversations ne semblent cependant pas avoir eu pour effet de soulager l'entreprise, mais d'aggraver sa situation en plombant finalement ses comptes d'un lourd déficit. La situation était même devenue si délicate que Louis Pollens jugea plus prudent de se retirer à Paris, d'où il demanda à la directrice du bureau des Postes à Orbe, M^{me} Fornézy, « *de ne remettre à sa femme que des lettres provenant d'écritures de paysans qui ne seraient pas affranchies, mais que quant aux lettres timbrées de Lausanne et provenant de M^r l'avocat Conod de ne pas lui en faire la remise* »⁵³. ... C'est apparemment après un examen de sa comptabilité que Louis Magnenat-Knébel déposa plainte pour abus de confiance contre son commis absent, ce qui obligea le juge de paix de La Sarraz à demander le 1^{er} mars 1847 au Département de justice et police des directives sur cette affaire, notamment sur la question de son extradition⁵⁴. Mais il était déjà trop tard. Jugeant la situation désespérée, Louis Magnenat, qui était malade, demande au Tribunal de district de Cossonay de se déplacer chez lui à Eclépens, ce qui est accepté, et, le 6 mars 1847, il lui soumet son bilan qui présente un actif de 161 100 francs pour un passif de 220 300 francs ; en conséquence, sa faillite est prononcée⁵⁵ ; il sera relevé qu'il a remis le bilan de ses biens sans

⁵² Voir BOVARD, P.-A., *Les agents d'affaires...*, op. cit., p. 62.

⁵³ Protocoles du Département de justice et police : ACV, K VII b 1/41/77-11, 2 avril 1847 ; réponse du Département à l'administration des Postes : « *Il n'y a pas lieu de s'opposer à la demande de M. Pollens, puisqu'il n'y a à la connaissance du Département aucune enquête contre lui, mais... l'intendant des postes fera bien d'aviser le curateur de M. Pollens de la direction donnée par M. Pollens à M^{lle} Fornézy.* »

⁵⁴ ACV, K VII b 1/41/50-1, 1^{er} mars 1847, K VII b 1/41/54-13, 4 mars 1847.

⁵⁵ ACV, K XVIII d 34, p. 134-135.

⁵¹ ACV, K XVIII d 91, p. 532.

enlever ou détruire les livres de la maison⁵⁶. La première conséquence, sans doute l'une des plus dures pour lui, est qu'il doit quitter pratiquement sur-le-champ son domicile et se retirer à La Sarraz, très vraisemblablement chez son gendre le pasteur Marc Hautier, où, d'agent d'affaires il devient dès lors agriculteur. C'est en effet le 10 mars 1847 que débute la faillite, comme le décrit le juge Jean Épars qui en est chargé et souligne l'ampleur du travail qui lui revient :

« Je dois faire ici observer que la discussion de cette masse a commencé le 10 mars et [se] termine le 30 avril ayant duré 24 jours inclusivement, que depuis le 8 mars jour de la remise du bilan j'ai été seul directeur de cette maison et domaine jusqu'au 20 dit, que la direction du domaine seulement fut remise à Monsieur Rigaud⁵⁷, que non seulement pendant ce temps mais aussi pendant tout le temps qu'a duré l'inventaire j'ai travaillé tous les jours avant et après les séances d'inventaire, on comprend facilement ce travail quand on sait que les six domestiques sont restés jusqu'au 24 mars, qu'il fallait les occuper, les diriger, et répondre à leurs nombreuses observations et surtout répondre aux réclamations incessantes de la famille Magnenat, surveiller le bétail, chevaux, vaches et un nombreux troupeau de moutons, &c., jusqu'à la mise du 14 avril, vendre des légumes, &c. Je crois donc d'après ce qui précède, de ne pas exagérer en portant en liste une séance d'extrait par jour d'inventaire qui fait 24 séances. — Note : Les jours suivants jusqu'au 30 avril où il est porté des vacations, l'inventaire était suspendu pour diverses causes. »⁵⁸

Ce même jour, le greffier du tribunal de Cossonay expédia un avis relatif à cette discussion pour le faire insérer dans les *Feuilles officielles* des cantons de Berne et de Neuchâtel⁵⁹. L'examen de la comptabilité dans la procédure de faillite fit apparaître les irrégularités de gestion, ce qui entraîna l'ouverture d'une information pénale. Devant la tournure prise par les événements, Charles Magnenat jugea plus prudent de quitter Lausanne pour Gex, d'où il envoie, datée de Genève, le 28 avril sa démission de juge cantonal au président du tribunal cantonal⁶⁰ ; sa présence inquiète le sous-préfet de Gex, qui se pose des questions sur sa moralité et ses moyens d'existence après un séjour de trois semaines, et le Département de justice et police lui répond le 3 mai 1847 *« qu'il s'est éloigné provisoirement pour ne pas être témoin des désastres de son père, dont la faillite a été déclarée, que le Département jusqu'à présent ne connaît pas de fait contre sa moralité et qu'il doit avoir des moyens d'existence suffisants, ne fut-ce [sic] que ceux obtenus des revenus de sa femme »*⁶¹. Il jugea alors préférable de se rendre à Paris, que son cousin avait quitté pour Bruxelles. Conséquence de cette double fuite, le juge de paix de Lausanne, chargé de l'enquête les concernant par le tribunal cantonal⁶², fait publier les signalements de Charles Magnenat et de Louis Pollens, poursuivis pour escroquerie et abus de confiance⁶³, qui seront révoqués après leur retour sous la contrainte⁶⁴. Le 3 septembre 1847 en effet, le Conseil d'État avait demandé l'extradition de ces deux personnages prévenus d'escroquerie et de banqueroute frauduleuse, alors que Louis Magnenat, incarcéré suite à l'information pénale ouverte contre lui et

⁵⁶ ACV, ACV, K XVIII d 91, p. 586 N° 469.

⁵⁷ Georges-Jean-Louis Rigaud (1799-1866), assesseur de la Justice de paix de La Sarraz 1845-1846, juge au tribunal de district de Cossonay 1845-1854, vice-président de ce tribunal 1849-1853, député au Grand Conseil 1845-1851 (ACV, ZC 7/51). Il avait donc été chargé le 20 mars 1848 dans le cadre de cette discussion de la gestion du rural qu'il obtiendra par échange le 31 juillet 1850, comme nous le verrons plus loin.

⁵⁸ ACV, K XVIII d 307/1 (vacations du juge Épars).

⁵⁹ ACV, K VII b 1/41/58-3, 10 mars 1847.

⁶⁰ Lequel la fait suivre au Conseil d'État, qui l'envoie à son tour le 30 avril au Grand Conseil, ACV, K III 10/142, p. 203 (Protocoles du Conseil d'État).

⁶¹ ACV, K VII b 1/41/103-1, 3 mai 1847.

⁶² ACV, K VII b 1/42/125-1, 10 juin 1848.

⁶³ ACV, K VII b 1/41/131-7, 5 juin 1847. — Il y a un trou dans les signalements de 1845 à 1851 (ACV, K VII d 41/1-2).

⁶⁴ ACV, K VII b 1/42/33-13, 12 février 1848.

sa maison, est mis en liberté sous caution: le 8 septembre, le préfet d'Orbe est avisé de prendre les extradés en charge à leur venue et de les acheminer à Lausanne pour les mettre à disposition du juge de paix chargé de l'enquête qui les concerne⁶⁵. Mais ce ne fut pas si simple.

Charles Magnenat, soutenu par sa femme, fit opposition à son extradition; toutefois, après diverses péripéties, le ministre de la Justice finit par donner son accord début décembre et autorisa son départ⁶⁶. Comme le Département de justice et police avait été informé le 23 septembre d'une part de l'existence d'un projet de le faire évader entre la frontière et Lausanne et d'autre part de l'intention de certaines de ses victimes de lui faire subir de mauvais traitements, il avait recommandé aux préfets de Nyon et d'Orbe de le faire conduire en char et de nuit, avec une escorte suffisante⁶⁷. Deux mois et demi plus tard, l'opération se passa bien et le préfet de Lausanne put informer le gouvernement vaudois de l'arrivée, venant de Ballaigues, le 10 décembre à 1 ½ h du matin de Charles Magnenat, escorté de deux gendarmes, dans la capitale vaudoise où il fut incarcéré à la prison de l'Évêché pour être mis à la disposition du juge de paix⁶⁸.

Quant à Louis Pollens, il s'était réfugié à Bruxelles où il ne pouvait être arrêté, faute de demande régulière d'extradition adressée au gouvernement belge, ce qui fut fait par l'envoi d'un nouveau mandat d'arrêt remis au chargé d'affaires de Belgique en la sollicitant⁶⁹. Une fois Pollens mis en état d'arrestation début octobre 1847, l'autorité

belge accorda un délai de trois mois pour recevoir un acte d'accusation permettant de décider l'extradition: cet envoi sera adressé mi-novembre au chargé d'affaires du Royaume de Belgique⁷⁰. Le ministre français des Affaires étrangères François Guizot ayant donné début décembre 1847 son accord pour un passage à travers la France⁷¹, Pollens put entamer son périple de retour en janvier 1848. Mais le trajet à pied par une saison rigoureuse alors qu'il souffrait d'une maladie de poitrine le mit à rude épreuve, de sorte qu'il demanda par courrier adressé de Lille de pouvoir être transporté en voiture; cette requête acceptée pour raison d'humanité, le chargé d'affaires de la Confédération à Paris, chargé de lui procurer une voiture le 19 janvier, put l'obtenir du gouvernement français moyennant remboursement des frais⁷². Finalement, Louis Pollens arriva à Lausanne le 12 février 1848⁷³. Les frais de son transport en voiture réclamés par le gouvernement français se montaient à 300 francs 15 centimes, soit 209 francs 80 rappes de Suisse, montant réglé par le Conseil d'État qui se retourna ensuite contre Pollens⁷⁴.

Entre-temps, la procédure civile suivait son cours et, pour tenter d'y échapper autant que possible, Jeannette Magnenat-Knébel avait obtenu le 5 octobre 1847 la séparation de biens de son époux, déclaré en faillite le 8 mars précédent⁷⁵. Quant au procès criminel qui devait se tenir au tribunal de district de Cossonay, il se heurta à quelques difficultés d'ordre pratique: comme Charles Magnenat l'avait présidé de 1837 à 1843, il fallut

⁶⁵ ACV, K III 10/143, p. 42, 3 septembre 1847; K VII b 1/41/204-3, 8 septembre 1847.

⁶⁶ ACV, K III 10/143, p. 450, 6 décembre 1847; cf. KVII b 1/41/279-4, 7 décembre 1847: lettre du ministre des Affaires étrangères François Guizot qui mentionne cet accord.

⁶⁷ ACV, K VII b 1/41/216-8, 23 septembre 1847.

⁶⁸ ACV, K VII b 1/41/281-1, 9 décembre 1847, et 283-7, 11 décembre 1847; K III 10/143, p. 464, 10 décembre 1847.

⁶⁹ ACV, K VII b 1/41/207-9, 11 septembre 1847, et 220-1, 28 septembre 1847.

⁷⁰ ACV, K VII b 1/41/228-22, 7 octobre 1847, 235-13, 15 octobre 1847, et 262-1, 16 novembre 1847.

⁷¹ ACV, K VII b 1/41/279-4, 7 décembre 1847.

⁷² ACV, K VII b 1/42/15-4, 19 janvier 1848, et 24-10, 1^{er} février 1848.

⁷³ ACV, K VII b 1/42/33-13, 12 février 1848.

⁷⁴ ACV, K VII b 1/42/76-18, 7 avril 1848, 78-11 bis, 10 avril 1848, 81-10, 13 avril 1848, et 88-19, 22 avril 1848.

⁷⁵ ACV, K XVIII d 34, p. 275 (tribunal civil inférieur du district de Cossonay).

soigneusement sélectionner ses membres pour éviter leur trop grande proximité avec les prévenus. Ce fut pareil pour l'accusation : le procureur général David Guignard⁷⁶ avait fait savoir que ses substituts ne pouvaient fonctionner dans cette affaire pour raison de parenté, d'intimité ou de service militaire (c'était l'époque du Sonderbund, ne l'oublions pas), et que pour sa part il ne pouvait s'en occuper à cause de sa relation d'amitié avec la famille Magnenat⁷⁷ – rappelons que Charles Magnenat avait aussi été juge d'appel, puis juge cantonal de 1843 à 1847. Finalement, ce fut le nouveau procureur général, Jean-Louis Ancrenaz⁷⁸ à Lausanne, qui fut retenu pour soutenir l'accusation, la conduite du procès étant confiée au juge Marc Perey⁷⁹.

L'acte d'accusation du 20 juin 1848 et les pièces à conviction ayant été déposés le 7 juillet, le procès fut fixé au 7 septembre en la maison de justice de Cossonay, le délai légal de 42 jours ayant été prolongé pour permettre aux parties la consultation de ce volumineux dossier. Le procès intenté pour escroquerie, abus de confiance, faux et banqueroute frauduleuse contre Louis-Daniel Magnenat, de Vaulion, âgé de 67 ans, propriétaire et chef de la maison Magnenat Knébel à Eclépens, assisté de l'avocat Louis Demiéville⁸⁰ à

Yverdon, nommé d'office, Charles-Louis Magnenat, âgé de 43 ans, fils du précédent, ancien avocat, assisté de l'avocat Jules Mandrot⁸¹, nommé d'office, et Jean-Louis-Samuel Pollens, âgé de 43 ans, de Vaulion, agent d'affaires et commis de la maison Magnenat Knébel à Eclépens, assisté de l'avocat Charles Conod⁸² de son choix, s'ouvrit le 4 septembre 1848 et dura deux semaines⁸³. Le verdict fut rendu le 19 septembre, portant les condamnations suivantes : Louis-Daniel Magnenat, 68 ans, agriculteur, domicilié à La Sarraz, à une année de réclusion et à 5 ans de privation de droits civiques, Jean-Louis-Samuel Pollens, 44 ans, de Vaulion, domicilié à Bruxelles lors de son arrestation, et Charles-Louis Magnenat, ancien avocat, de Vaulion, domicilié à Paris lors de son arrestation, tous deux à 4 ans de réclusion et à 10 ans de privation de droits civiques ; les frais devaient être supportés à raison de 1/8^e par Louis-Daniel Magnenat et 7/8^e par les deux autres accusés.

Suite aux pourvois en cassation du ministère public et de Charles Magnenat, l'affaire fut rejugée en Cour d'appel à Lausanne, une autre institution judiciaire où ledit Charles Magnenat avait siégé de 1843 à 1846, soit tout récemment... Le président Vincent Kehrward⁸⁴ et le

⁷⁶ David Guignard (1805-? en Corse), Bellettrien 1823, Zofingien 1825, avocat, juge à la Cour d'appel 1846, procureur général (ad intérim) 1846-1848, député au Grand Conseil 1851-1857 (*DHBS* 3, 1926, p. 698 ; *Belles-Lettres de Lausanne. Livre d'or du 200^e anniversaire 1806-2006*, [Lausanne], 2007, p. 40 N° 209 ; SPOTHELFER, J.-M., *Les Zofingiens. Livre d'or de la Section vaudoise, Yens-s/Morges* : Cabédita, 1995, [700] p., N° 170).

⁷⁷ ACV, K VII b 1/41/295-19, 27 décembre 1847.

⁷⁸ Jean-Louis Ancrenaz (1814-1879), avocat, procureur général 1848-1862, juge cantonal 1868-1878, conservateur des charges immobilières du district de Lausanne dès 1878, député au Grand Conseil 1862-1866, conseiller national 1857-1866 (*DHS* 1, 2002, p. 295-296).

⁷⁹ Marc-David Perey (1804-1865), agriculteur, assesseur de la justice de paix de Cossonay 1833-1835, juge au tribunal de district de Cossonay 1835-1865, président de ce tribunal 1845-1865, député au Grand Conseil 1845-1846, syndic de Cossonay 1847-1856 (ACV, ZC 7/54).

⁸⁰ Jean-Louis Demiéville (1809-1876), avocat 1833, notaire à Yverdon 1839-1862, juge suppléant au tribunal cantonal 1869-1876, député au Grand

Conseil 1832-1845 et 1853-1870, délégué à la Diète 1841-1843, conseiller d'État 1844-1845, conseiller national 1857-1876, major (*DHS* 3, 2004, p. 792).

⁸¹ Jules-Louis Mandrot (1815-1873), avocat, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, député au Grand Conseil 1850-1858, capitaine d'artillerie (ACV, ZC 7/44 ; *DHBS* 4, 1928, p. 651 ; *RGV* 3/1, 1939, p. 50).

⁸² Charles Conod (1805-1870), avocat en Cour d'appel 1832-1869, substitut du directeur des débats devant les tribunaux criminels 1841-1845 (ACV, ZC 7/17 ; GORGERAT, Ch., *Le barreau vaudois. Notes et documents*, Lausanne : imprimerie Centrale, 1937, 121 p., p. 87).

⁸³ ACV, K XVIII d 91, p. 498-601 (tribunal criminel du district de Cossonay).

⁸⁴ Vincent Kehrward (1803-1857), Bellettrien 1821, Zofingien 1822, avocat, député au Grand Conseil 1836-1844 et 1845-1846, juge cantonal 1845-1851, suppléant au Tribunal fédéral 1851-1854, substitut du procureur général 1852-1857, conseiller national 1850-1857 (*Belles-Lettres de Lausanne...*, *op. cit.*, p. 38 N° 197 ; *DHS* 7, 2008, p. 256).

juge Philippe-Antoine Briod⁸⁵ s'étant récusés pour avoir pris part au tribunal d'accusation à des décisions dans cette cause, la Cour de cassation pénale, placée sous la direction du vice-président Auguste Rogivue⁸⁶, reprend les points sujets à contestation et admet le recours du ministère public quant au chef de faux par stellionat⁸⁷; en conséquence, elle aggrave le 23 octobre 1848 les peines prononcées contre Charles Magnenat et Louis Pollens, reconnus seuls coupables des faux commis, en les portant à six années de réclusion et à la privation générale des droits civiques pendant vingt ans, et maintient en revanche celle portée contre Louis Magnenat, condamné à un an de réclusion et cinq ans de privation des droits civiques, mettant les frais de cassation à la charge des accusés dans la même proportion qu'avant, soit 1/8^e pour Louis Magnenat et 7/8^e pour les deux autres accusés; elle rejette par ailleurs le recours porté par Charles Magnenat contre son extradition que celui-ci jugeait comme demandée et obtenue mal à propos⁸⁸.

En conséquence de cet arrêt, les trois détenus devaient être transférés des geôles de Cossonay au pénitencier de Lausanne. Ce sera le cas fin octobre⁸⁹ de Louis-

Daniel Magnenat, qui sera élargi en septembre 1849⁹⁰, et de Jean-Louis Pollens, qui sera libéré le 31 mai 1853 au bénéfice d'une remise de peine et placé sous la surveillance de la commune de Vaulion, son lieu d'origine, suite à une supplique en son nom présentée par un certain Victor Emery⁹¹. Mais il en était allé tout autrement du troisième...

En effet, le soir même de sa condamnation en appel, entre 7 et 8 heures, Charles Magnenat s'évadait de sa prison de Cossonay, et la presse ne s'en fit l'écho que par un seul article émanant manifestement d'un adversaire politique qui gomme sa carrière tant judiciaire que législative:

« Charles Magnenat qui avait été condamné par le Tribunal cantonal à 4 ans de réclusion pour diverses escroqueries et pour des actes de faux et de stellionat s'est évadé lundi dernier de la prison de district de Cossonay ou [sic] il était en attendant d'être transféré à Lausanne.

Le même jour, le Tribunal de cassation révoquait le dispositif de son jugement et portait sa peine à 6 ans de réclusion et à 20 ans de privation de droits civils.

*On croit généralement que des mauvais citoyens méconnaissant le respect qu'on doit à l'autorité d'un jugement ont préparé et favorisé l'évasion du condamné. Il n'y avait pas de surveillance suffisante de la prison où était détenu Magnenat, et l'on permettait à d'anciens amis d'aller lui tenir compagnie, ceux-ci se livraient avec lui à des libations et au jeu dans sa cellule. C'est sans doute dans ces conciliabules que s'est organisée l'évasion. »*⁹²

qu'il n'est pas prudent de laisser ce condamné à Cossonay et qu'il y a lieu à le faire transférer sans retard à la maison Pénitencière, de même que Louis-Daniel Magnenat-Knébel père. »

⁸⁵ Philippe-Antoine Briod (1805-1871), notaire 1829-1846, juge au tribunal de district de Moudon 1831-1836, puis au tribunal cantonal 1846-1852, receveur de l'État pour le district de Moudon 1852-1871, major 1842 (ACV, ZC 7/10).

⁸⁶ Charles-Auguste Rogivue (1812-1869), Bellettrien 1826, Zofingien 1829, avocat, juge d'instruction 1843-1846, juge cantonal 1846-1850, professeur de droit à l'Académie de Lausanne 1846-1858, recteur 1855-1858, député au Grand Conseil 1841-1845, député au Conseil des États 1853 (*Belles-Lettres de Lausanne...*, op. cit., p. 52 N° 298; SPOTHELFER, J.-M., *Les Zofingiens...*, op. cit., N° 244; KIENER, M., *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Lausanne: Université de Lausanne, 2005, 689 p., p. 509-510; DHS 10, 2011, p. 535).

⁸⁷ Fraude, délit de vendre ou d'hypothéquer un immeuble dont on n'est pas propriétaire, ou de présenter comme libres des biens hypothéqués.

⁸⁸ ACV, S 6/295, p. 162-168 (cour de cassation cantonale).

⁸⁹ ACV, K VII b 1/42/229-3, 27 octobre 1848: « *Le Procureur Général donne son opinion sur la pétition par laquelle Louis Pollens a demandé de pouvoir rester encore quelques jours dans les prisons de Cossonay, afin de pouvoir régler diverses affaires d'intérêt. Vu l'évasion récente de Charles Magnenat, il estime*

⁹⁰ ACV, K VII b 1/43/185-15, 11 août 1849.

⁹¹ ACV, K VII b 21/5 (anciennement 47)/35-4, 11 février 1853, 119-1, 25 mai 1853, et 123-1, 30 mai 1853. – Victor Emery (1815-?), d'Épalinges, membre de la Commission des secours publics 1853-1862, inspecteur des incurables 1862-1867 (ACV, ZC 7/26; *Belles-Lettres de Lausanne...*, op. cit., p. 70 N° 434).

⁹² *Nouvelliste vaudois* du 27 octobre 1848, p. 4.

Un portrait bien sombre d'une personnalité jadis très en vue, au trait apparemment noirci dans le dernier paragraphe pour jeter le discrédit le plus total sur l'évadé. De fait, les circonstances précises de cette évasion sont mal connues et le procès de 1849 esquive certains points délicats, en particulier sur la question des préparatifs, soigneusement éludée. On sait seulement que sorti de sa geôle, Charles Magnenat s'en alla directement à la Fontaine de Mormont⁹³, où l'attendait un petit groupe de connaissances mené par son cousin Louis Knébel, 35 ans, tanneur, qui lui remit un livre procuré par sa sœur Adèle Hautier (la femme du pasteur) contenant le passeport d'un cousin au 5^e degré, François Knébel, 51 ans, établi à Londres et en séjour à La Sarraz, ainsi qu'une somme d'environ cent francs. Ce groupe composé de trois hommes conduisit le fugitif dans un char (fourni par Louis Reymond d'Eclérens, ancien négociant et greffier de paix) d'Entreroches à Yverdon, où il s'embarqua pour Bâle et prit un bateau à vapeur descendant le Rhin par Mannheim jusqu'à Rotterdam – il évitait ainsi la France et la Belgique d'où son cousin et lui avaient été extradés. Il gagna alors Londres où il prit la place au prix le plus bas (son maigre pécule devait être bien écorné) sur le *Mediator*, partant pour New York le 1^{er} décembre 1848, envoyant ce jour-là de son navire une lettre à sa femme et une autre au tribunal correctionnel de Cossonay⁹⁴ : il échappait ainsi à la justice vaudoise à ses trousses, mais avec juste quelques jours de retard.

La fuite du notable déchu avait piqué au vif les autorités vaudoises, dont le gouvernement avait été averti le len-

demain matin même, sans aucune perte de temps. Tous les moyens sont mis en œuvre pour tenter de mettre la main sur le fugitif : le syndic de La Sarraz (Henri Cuhat était son cousin issu de germain) mis sur pied de guerre, surveillance de la cure de La Sarraz (le pasteur étant son beau-frère), signalement envoyé à toutes les polices suisses, enquêtes auprès des représentations diplomatiques en Suisse relatives à une demande de passeport au nom de François Knébel, courriers adressés aux divers consuls et légations de Suisse à travers l'Europe entière, de Lübeck à Bordeaux et de Liverpool à Trieste, etc. – un déploiement d'activités vraiment impressionnant ! Un avis de recherche fut même publié le 27 octobre par Henri Druey, peu avant son élection au Conseil fédéral :

« Le Département de justice et police du canton de Vaud informe le public qu'une bonne récompense est offerte à celui ou à ceux qui indiqueront d'une manière sûre et certaine la direction qu'a prise le condamné Charles-Louis MAGNENAT, qui s'est évadé des prisons de Cossonay, dans la soirée du 23 octobre courant, ou qui fourniraient les moyens de l'arrêter. »

Le Conseil d'État a du reste provoqué les recherches les plus actives tant dans les cantons de la Suisse que dans d'autres pays de l'Europe, pour procurer si possible l'arrestation du fugitif.

Une enquête sévère s'instruit pour découvrir et punir, le cas échéant, les personnes qui ont favorisé l'évasion du condamné.

Lausanne, le 27 octobre 1848.

Le président du Département : H. Druey. »⁹⁵

Mais les limiers vaudois auront toujours un temps de retard irrattrapable : quand le Département de justice et police écrivit au gouvernement bâlois pour lui

⁹³ Lieu énigmatique : comme le fugitif n'a pas traversé le territoire communal de La Sarraz, il ne peut s'agir de la fontaine située à la sortie nord de cette localité sur la route d'Eclérens à Pomaples, au pied du Mormont, qui porte la date de 1829, mais bien d'une autre fontaine non repérée sise à proximité du canal d'Entreroches, apparemment sur le territoire d'Eclérens, – ou serait-ce une autre appellation du canal ensablé ? Le char est dit être parti d'Entreroches.

⁹⁴ ACV, K VII b 1/42/279.12, 28 d : décembre 1848 : lettre du juge de paix de Cossonay qui les communique.

⁹⁵ *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* N° 43, vendredi 3 novembre 1848, p. 1.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

— Le département de justice et police du canton de Vaud informe le public qu'une bonne récompense est offerte à celui ou à ceux qui indiqueront d'une manière sûre et certaine la direction qu'a prise le condamné Charles-Louis MAGNENAT, qui s'est évadé des prisons de Cossonay, dans la soirée du 23 octobre courant, ou qui fourniraient les moyens de l'arrêter.

Le Conseil d'Etat a du reste provoqué les recherches les plus actives tant dans les cantons de la Suisse que dans d'autres pays de l'Europe, pour procurer si possible l'arrestation du fugitif.

Une enquête sévère s'instruit pour découvrir et punir, le cas échéant, les personnes qui ont favorisé l'évasion du condamné.

Lausanne, le 27 octobre 1848.

Avis officiel de recherches de l'évadé Charles Magnenat (FAO N° 45, vendredi 03.11.1848, p. 1).
Photographie Pierre-Yves Pièce.

demander de contrôler les embarquements sur le Rhin, Charles Magnenat avait déjà filé, et quand le gouvernement anglais refusa son extradition, il était déjà parti à bord du *Mediator*... Les autorités vaudoises furent donc contraintes de se rabattre sur ses biens pour essayer de se rembourser des frais induits par sa fuite⁹⁶.

Pour Charles Magnenat, la page était tournée, mais son entourage eut à subir les conséquences de son départ précipité. Le procès criminel lié à l'évasion se tint à Cossonay du 10 au 12 avril 1849; il concernait d'abord les proches

du fugitif, accusés de lui avoir procuré ses moyens d'évasion, puis le geôlier Albert Léger de l'avoir facilitée par son imprudence et sa négligence, et enfin le syndic de La Sarraz, Henri Cuhat, accusé d'avoir refusé de remplir son devoir comme syndic et officier de police judiciaire après avoir été averti et invité à agir. Considérant que les faits qui leur étaient reprochés n'avaient pu servir à aider cette évasion, la cour les libéra de toutes peines et les frais furent mis à la charge de l'État⁹⁷. Le syndic est blanchi et le cas du geôlier traité séparément⁹⁸.

⁹⁶ Sur la fuite de Magnenat, ses suites diplomatiques et ses conséquences financières, voir ACV, K III 10/145-146: 1848-1849 (Conseil d'Etat) et K VII b 1/42-43: 1848-1849 (Département de justice et police).

⁹⁷ ACV, K XVIII d 92, p. 20-50 (tribunal criminel du district de Cossonay).

⁹⁸ Il est révoqué le 5 mars 1849 (ACV, K III 10/146, p. 343-344).

Le ministère public s'étant pourvu en cassation, la sentence rendue en appel le 27 avril 1847 fut différente. Considérant que l'évasion a résulté de la négligence ou de l'imprudence du géolier, la justice considère que les liens étroits de parenté de Jeannette Magnenat-Knébel et Adèle Hautier, mère et sœur du fugitif, sont des excuses admissibles et elles sont libérées; quant aux autres accusés, l'un est libéré en raison d'une participation fortuite et les cinq autres sont condamnés à des amendes modérées et aux $\frac{3}{4}$ des frais de la cause, le solde étant à la charge de l'État⁹⁹.

Reste l'aspect civil de l'affaire. La liquidation de la masse en faillite prit plusieurs années, soit du 10 mars 1847 au 26 août 1852, comprenant la vente aux enchères par la commune d'Eclépens des divers immeubles du décret Magnenat dont nous n'évoquerons que les deux principaux. Le rural Perregaux fut acquis le 19 juillet 1850 par Abram-Isaac Monnier¹⁰⁰, qui ne tarda pas à l'échanger le 31 juillet suivant avec Georges-Jean-Louis Rigaud¹⁰¹, et la maison de maître fut achetée le 6 février 1851 par Frédéric-Louis Huguenin¹⁰². Mais la comptabilité ne fut définitivement réglée que le 18 avril 1869 avec le tableau de répartition aux créanciers de l'actif résiduel, soit 19 594,15 francs! Cette somme représentait une perte sèche d'environ 91 % pour les créanciers. Parmi les principales victimes, on relève les différentes caisses de famille de Gingins, la famille Coulon à Neuchâtel, l'hôpital de Pourtalès, la

Caisse d'Épargne de Neuchâtel, la Maison des orphelins de Neuchâtel, les Églises de Neuchâtel, des familles de de Watteville à Berne... et même la commune d'Eclépens! Au nombre des particuliers qui ont laissé des plumes, on note aussi plusieurs membres de la famille proche comme Ida Pittet, son père Benjamin Pittet et son oncle le pasteur Marc Hautier, ainsi que plusieurs Knébel¹⁰³. Et que dire des autres personnes et des institutions lésées? C'est une véritable déroute financière qui clôt donc de manière bien sombre l'étonnante histoire de la maison Magnenat-Knébel.

Dans cette lamentable fin, il faut aussi relever que Louis Magnenat, bien qu'affaibli par la maladie, a su faire face à l'adversité avec dignité, sans détruire ses archives impliquant des malversations, au contraire de son fils et de son neveu qui avaient pris sans tarder la fuite à l'étranger, le laissant seul affronter cette situation délicate.

Notons encore que si elle a abandonné sa clientèle noyée dans l'impressionnant champ de ruines de sa faillite, l'entreprise Magnenat-Knébel a aussi marqué le paysage avec les magnifiques bâtiments que sont la maison de maître Magnenat devenue successivement Huguenin, Dietrich, Hofstetter et Andrade, et le rural Perregaux aujourd'hui ferme Martignier après été Monnier, Rigaud et Mingard. Mais qui se souvient encore de celui qui en fut à l'origine, Louis-Daniel Magnenat?

Le bureau Magnenat-Gaillard à Begnins 1816-1846

Le second bureau d'agent d'affaires, beaucoup plus modeste, est celui de son frère cadet Isaac Magnenat-Gaillard (1791-1846), dont l'audience ne dépassa guère la région de Nyon. De la formation de ce natif de Vaulion, nous savons seulement qu'il a fonctionné pendant deux

⁹⁹ ACV, S 6/295, p. 218-223 (cour de cassation cantonale), avec copie en K XVIII d 92, p. 102-109.

¹⁰⁰ Abram-Isaac Monnier (1814-?), syndic d'Eclépens 1858-1863 et 1870-1876, président du Conseil général 1863-1866, assesseur de la justice de paix de La Sarraz 1862-1870 (ACV, ZC 7/49; ESTOPPEY, Ph., *Eclépens...*, *op. cit.*, p. 125-126).

¹⁰¹ ACV, GF 56/5, fo. 56, N° 69. – Sur Jean-Louis Rigaud, voir n. 57.

¹⁰² ACV, GF 56/5, fo. 57 N° 73. – Frédéric-Louis Huguenin (1806-1869), de La Sarraz, du Locle et de Valangin, appartient à la famille des tanneurs Huguenin de La Sarraz.

¹⁰³ Discussion Magnenat-Knébel: ACV, K XVIII d 307/1-9.

ou trois ans comme clerc de la justice de paix de Bursins¹⁰⁴ et que celle-ci lui a délivré un certificat de capacité le 17 février 1812:

*« À la réquisition dudit Isaac Magnenat, commis chez le citoyen Parmelin, greffier à Bursins, la Justice certifie que pendant tout le temps que ledit citoyen Magnenat a été dans le cas de fonctionner à la place dudit citoyen Parmelin pendant que celui-ci a été greffier de cette Justice, il s'est acquitté de ses devoirs avec fidélité et intelligence. C'est pourquoi cette Justice lui accorde le présent certificat pour lui servir où besoin sera. »*¹⁰⁵

Par la suite, il reprit de son frère Louis l'intendance du château d'Orny de 1814 à 1816, avec la gestion du domaine – il est alors dit Magnenat cadet pour le distinguer de son aîné. Ce dernier fit jouer les liens unissant Paul Coulon au comte James de Pourtalès-Gorgier pour le faire engager comme régisseur du château de Luins, dont le responsable ne donnait pas satisfaction, *« un homme de chicane et généralement haï des habitants »*; le poste d'intendant comprenait le logement au château, la jouissance d'un jardin et un appointement d'environ 400 francs. Après s'être arrangé sur ce point avec sa fiancée et son futur beau-père, il se rendit à Begnins voir le juge de paix devenu greffier; celui-ci accepta de le laisser desservir cette place en partageant les émoluments, soit un revenu annuel d'environ 300 francs, *« ce qui, réuni aux appointements de M. de Pourtalès, aux intérêts qu'il percevra de dite Mlle Gaillard [sa fiancée] et à quelques autres choses dont il pourrait être chargé, lui procurera une existence à la fois agréable et lucrative »*¹⁰⁶. Ce poste de greffier substitut de la justice de Begnins (qu'il avait quitté quatre ans auparavant) lui fut accordé le 9 décembre 1816, sous la condition qu'il devrait tenir les registres chez le greffier, sans les sortir

de chez lui¹⁰⁷. Quant à ces quelques autres choses dont il pourrait être chargé, il s'agit tout simplement de l'ouverture de son propre bureau d'agent d'affaires, comme le faisait son frère Louis en marge de ses activités pour les familles de Gingins et Coulon. Le 3 décembre 1819, il informe sa clientèle qu'il déménage à Serraux-Dessus pour être au centre des domaines de M. de Pourtalès dont il a la régie, qui viennent d'être augmentés de Serraux-Dessus, Grange Neuve à Begnins, Burtigny et des Prés de Vaux. Comme sa charge d'occupation s'est amplifiée, il veut engager un apprenti pour l'aider: il *« recevrait chez lui, de suite, et pour travailler à son bureau (dont les occupations du greffe du cercle de Begnins font partie) un jeune homme de 16 à 17 ans, ayant une bonne écriture, de bonnes mœurs et une discrétion à toute épreuve; sans ces principales qualités, il n'écouterait aucune proposition »*¹⁰⁸. Cette offre sera répétée par deux fois, en janvier 1821 et en août 1823, toujours dans la *Gazette de Lausanne*:

Le 30 janvier 1821, *« M. Magnenat, greffier de la Justice de paix du cercle de Begnins et régisseur des domaines de Luins et de Serraux-dessus à M. de Pourtalès Gorgier, recevrait chez lui, pour 2 ou 3 ans, et pour travailler à son bureau, un jeune homme d'environ 16 ans, qui eût une bonne écriture, de bonnes mœurs et surtout appartenant à d'honnêtes parents, On est prié de s'adresser directement à lui à Serraux-dessus par Nyon et Begnins. »*¹⁰⁹

Puis, le 15 août 1823, une autre annonce avise que *« le greffier Magnenat-Gaillard, à Serraux-dessus près Begnins, désire avoir de suite un jeune homme de bonnes mœurs, âgé de 16 à 17 ans, pour travailler à son bureau, dont les principales occupations sont, outre celles d'un greffe de cercle, celles de la direction des domaines que M. le comte de Pourtalès possède, tant à Luins qu'au*

¹⁰⁴ ACV, SC 124/6, p. 4.

¹⁰⁵ ACV, SC 124/4, p. 291.

¹⁰⁶ ACV, PP 111/302, 30 avril 1816: lettre de Louis Magnenat au conseiller d'État de Gingins de Chevilly à Berne.

¹⁰⁷ ACV, SC 124/6, p. 4.

¹⁰⁸ *Gazette de Lausanne* du 3 décembre 1819, p. 4.

¹⁰⁹ *Gazette de Lausanne* du 30 janvier 1821, p. 4.

dit Serraux. Il avise de plus qu'il sera raisonnable pour la pension. »¹¹⁰

Pierre-Isaac Magnenat semble quitter le service de la famille de Pourtalès en 1827¹¹¹, après dix ans d'activité, pour se consacrer au greffe de paix et à son bureau d'agent d'affaires, s'occupant par exemple en 1828 de la succession d'Ami Rigot-Plantamour¹¹². Il s'installe alors à Begnins où il s'achète le 11 septembre 1837 une maison avec jardin ruelle de l'Église, en face du cimetière, pour le prix de 180 francs¹¹³. Il occupe le poste de greffier de la Justice de paix de Begnins depuis 1820. Malgré sa réélection par le Conseil d'État par brevet du 12 janvier 1828¹¹⁴, sa situation financière paraît périliter depuis quelque temps, puisqu'il s'est vu par exemple dans l'obligation d'emprunter 400 francs à son frère Louis Magnenat-Knébel à Eclépens en février 1831 et qu'en novembre sa femme, caution solidaire, doit mettre en garantie les meubles qui lui appartiennent¹¹⁵ : sans doute le volume des affaires doit-il baisser, car Isaac Magnenat n'apparaît plus dans la *Gazette de Lausanne* dès 1834. Il a en outre aussi perdu sa situation de greffier en 1831, entraînant une perte supplémentaire de revenus, et pour se rétablir il va tenter un retour quinze ans après en obtenant le 11 mai 1846 le poste de greffier substitut devenu vacant¹¹⁶. C'est un peu tard, car il meurt déjà un mois après. Son assise financière est alors tellement obérée, avec une telle accumulation de dettes que son fils et sa

veuve doivent répudier la succession et cette dernière doit racheter sa maison dans le décret de son mari le 21 octobre 1846...¹¹⁷

Il semblerait que le déplacement de la maison Magnenat-Gaillard à Begnins en 1827 coïncide avec l'amorce du déclin de cette entreprise. L'absence de livres de caisse ne permet pas de se rendre compte du volume de la clientèle, mais l'absence d'annonces dans la presse dès 1834 est symptomatique de sa réduction, tout comme son endettement. Cette désastreuse seconde partie de carrière serait-elle liée à un caractère quelque peu inconstant et velléitaire que semble avoir eu Isaac Magnenat ? En tout cas, son frère Louis semblait craindre sa légèreté que pourrait contrecarrer un bon établissement, comme il l'écrivait à son protecteur en avril 1816 : « *Mon frère une fois marié, avec une personne de la meilleure conduite, sera sans doute sédentaire, et l'envie de se créer un petit patrimoine prévaudra, je n'en doute pas, sur la disposition qu'il a montré d'une libéralité qui n'a convenu qu'à ceux dont la fortune leur en accorde la possibilité* »¹¹⁸. Mais il paraissait rassuré en 1821 : « *L'âge a mis un terme à son étourderie, il remplit bien ses devoirs de Greffier et d'homme d'affaires, et je ne puis que m'applaudir d'avoir contribué à son bonheur.* »¹¹⁹ Cette embellie n'aurait-elle été qu'un sursis ? La question reste posée.

Le bureau Magnenat-Gaillard a donc lui aussi fait faillite, mais par suite de circonstances économiques défavorables et non pas à cause d'activités frauduleuses comme ce fut le cas pour la maison Magnenat-Knébel.

¹¹⁰ *Gazette de Lausanne* du 15 août 1823, p. 6.

¹¹¹ Isaac Magnenat est à Serraux-Dessus près Begnins en septembre 1826, puis à Begnins en juillet 1827 (*Gazette de Lausanne* des 1^{er} septembre 1826 et 20 juillet 1827, p. 4).

¹¹² *Gazette de Lausanne* du 14 août 1827, p. 4, et du 28 août 1827, p. 6.

¹¹³ ACV, GF 225/2, p. 303 (cadastre de Begnins).

¹¹⁴ ACV, SC 124/11, p. 1-2.

¹¹⁵ ACV, SC 124/13, p. 157 et 266-267.

¹¹⁶ ACV, SC 124/21, p. 112-113.

¹¹⁷ ACV, SC 124/21, p. 122-123 (Justice de paix de Begnins) ; KXVIII m 34, p. 699-700, et 35, p. 120 (tribunal civil inférieur du district de Nyon) ; SB 170/273, fo. 673 (cadastre de Begnins).

¹¹⁸ ACV, PP 111/302, 30 avril 1816 : lettre de Louis Magnenat-Knébel au conseiller d'État de Gingins de Chevilly à Berne.

¹¹⁹ ACV, PP 111/307, 26 mai 1821 : lettre du même au même.

Généalogie Magnenat de Vaulion (branche des agents d'affaires)

Abréviations: A = annonce de mariages; B = baptême; D = décès; EC = Etat civil; M = mariage; N = naissance; P = parrainage; T = testament; (= divorce).

On se bornera ici à présenter la section de la branche de la famille Magnenat issue de **Pierre-Étienne** fils du charron Michel **Magnenat** de Vaulion et de Marie-Sara Magnenat (Vaulion 11 novembre 1748-Vaulion 9 janvier 1822), qui a fourni les agents d'affaires susmentionnés. Au décès de sa fille Louise-Élisabeth en 1794, Pierre-Étienne est dit « à Michenet », diminutif de Michel, et si son père était charron, sa propre profession n'est pas indiquée – sans doute pratiquait-il principalement l'agriculture comme la plupart de ses concitoyens. Il épousa à Vaulion le 29 décembre 1774 Jeanne fille d'Abram Siméon Magnenat, ancien régent (Vaulion 11 novembre 1755 [baptême]-Eclépens 2 février 1823). De ce couple sont nés huit enfants, parmi lesquels l'aînée Henriette Magnenat alliée Pollens (1776-1849), le troisième Louis-Daniel Magnenat allié Knébel (1780-1860), agent d'affaires et régisseur de domaines, et le septième Pierre-Isaac Magnenat allié Gaillard (1791-1846), aussi agent d'affaires et régisseur de domaines, ainsi que greffier de la justice de paix de Begnins.

Sources: Carte de famille de Pierre-Etienne Magnenat: ACV, PP 1049/7/3 (Guy Le Comte). Dit à Michenet: ACV, Eb 131/5, p. 87. M = ACV, Eb 131/3, p. 23. D = ACV, Ed 131/4, p. 2.

Lignée Pollens-Magnenat

Fille aînée de Pierre-Étienne et Marie-Sara Magnenat-Magnenat, **Henriette Magnenat**, née le 1^{er} mars 1776 à Vaulion où elle est baptisée le 14 mars, meurt le 27 avril 1849 à 73 ans. Elle épouse à Vaulion le 24 mars 1803 Isaac-Henri **Pollens** de Vaulion. Fils de François-Louis Pollens de Vaulion, demeurant aux Aubonnes, et de sa femme Marie-Élisabeth Devey, Isaac-

Henri Pollens était né le 7 et avait été baptisé à Vaulion le 16 août 1778; mort à Vaulion le 14 février 1839, sans profession indiquée, il devait être lui aussi agriculteur. De cette union naquit notamment Jean-Louis-Samuel Pollens, qui suit.

Sources: Henriette Pollens-Magnenat: N = ACV, Eb 131/4, p. 23; D = ACV, Ed 131/4, p. 140; M = ACV, Eb 131/3, p. 108. Henri Pollens: N = ACV, Eb 131/4, p. 33; D = ACV, Ed 131/4, p. 80.

Jean-Louis-Samuel Pollens est né le 30 novembre 1804 à Vaulion, où il est baptisé le 30 décembre, fils d'Isaac-Henri d'Henriette née Magnenat. Engagé à 18 ans comme commis dans la maison d'agent d'affaires à Eclépens de son oncle Louis Magnenat-Knébel en 1822, il la représente à maintes reprises dans diverses transactions et, à la suite de son oncle, il est chargé de la régie du canal d'Entreroches dès 1831, s'attirant dans le cadre de son démantèlement l'ire des communes concernées (Bavois, Chavornay et Orbe); il en est toujours responsable en 1854 et meurt après 1855. Avec le temps, son soin se relâcha et il se fit l'auteur à partir de 1835 de malversations de plus en plus nombreuses. C'est apparemment ce qui conduisit son oncle à porter plainte contre lui pour abus de confiance fin février 1847, juste avant la faillite de son entreprise. Alors en fuite à Paris, puis à Bruxelles, il sera finalement extradé en février 1848; le chemin se faisant à pied par une saison rigoureuse alors qu'il était atteint d'une maladie de poitrine, il demanda et obtint de pouvoir être conduit en voiture pour la suite du trajet. Ramené à Lausanne, puis incarcéré à Cossonay, il est condamné le 19 septembre 1848 à 4 ans de réclusion et à 10 ans de privation des droits civiques, peine aggravée comme seul coupable de faux avec son cousin Charles Magnenat à 6 ans de réclusion et à 20 ans de privation des droits civiques le 23 octobre 1848 par la Cour de cassation, puis transféré fin octobre au pénitencier de Lausanne. Après un recours en grâce relayé par un membre de la Commission des secours publics, Victor Emery, il en sort le 31 mai 1853 pour être placé sous la surveillance

de sa commune d'origine, Vaulion. Il réside à Orbe en 1854 quand il tente de se défaire du canal d'Enteroches. Sur le plan militaire, J.-L. Pollens, à Eclépens, est en 1843 quartier-maître d'infanterie de réserve du 5^e arrondissement (Orbe) selon l'*Annuaire officiel*, mais ne figure plus dans celui de 1847 en cette qualité. Sa fin de carrière est inconnue – aurait-il émigré ? Ajoutons que Louis Pollens a parrainé le 26 mai 1839 la fille de sa cousine Rosalie Carrel-Magnenat, Marie-Louise.

Il résidait à Eclépens quand il épousa à Prilly le 17 février 1842 Marguerite Patthey, fille de Jean-Pierre et de Marianne née Gilliéron de Ropraz, domiciliée à Fiez, âgée de 27 ans 5 mois et demi. Ce couple resta semble-t-il, sans postérité et nous ignorons ce qu'il en advint après la faillite : nous savons seulement qu'en mars 1847 il prit depuis Paris des mesures pour que seul le courrier d'affaires soit remis par la poste à sa femme, et non celui de son avocat.

Sources : N = ACV, Eb 131/4, p. 116. M = ACV, Ed 110/6, p. 29. Commis 1822 : ACV, K XVIII d 91, p. 529. Canal d'Enteroches : ACChavornay, A.56.y : 1847, et A.57.c : 1845-1855 : procédures menées par la commune de Chavornay contre Louis Pollens ; ACV, P Château de La Sarraz, D 46/3 : canal d'Enteroches 1844-1847 – comprenant entre autres une demande pour les municipalités d'Orbe, Chavornay et Bavois contre Louis feu Isaac-Henri Pollens, domicilié à Eclépens (1844) et de la correspondance ; PELET, P.-L., *Le canal d'Enteroches. Histoire d'une idée*, Lausanne : Rouge, 1946 (BHV 11), 384 p., p. 282-292. Recherches judiciaires et procès : ACV, K VII b 1/41-42 : 1847-1848 (Département de justice et police) ; K XVIII d 91, p. 498-601 (*tribunal criminel du district de Cossonay*) ; S 6/295, p. 162-168 (*cour de cassation cantonale*). Libération : ACV, K VII b 21/5 (anciennement 47), 37, 11 février 1853.119-1, 25 mai 1853, et 123-1, 30 mai 1853.

Lignée Magnenat-Knébel

Troisième enfant de Pierre-Étienne, **Louis-Daniel Magnenat** est né le 15 janvier 1780 à Vaulion où il est baptisé le 30 janvier, ayant pour par-

ains Monsieur Louis Hollard d'Orbe et son oncle Daniel Magnenat et pour marraine Marie-Susanne sa femme. Il est décédé agriculteur à La Sarraz, son domicile, le 30 novembre 1860, âgé de 81 ans – très vraisemblablement chez son gendre, le pasteur Marc Hautier. Celui qui fut agent d'affaires et régisseur de domaines n'a jamais été notaire¹²⁰ – sans doute s'agit-il d'une confusion avec le notaire Louis Magnenat, actif à Vallorbe entre 1855 et 1872¹²¹. En revanche, son activité d'agent d'affaires et de régisseur de domaines est bien attestée.

Sa formation est inconnue (son grand-père maternel instituteur y serait-il pour quelque chose, ou l'Académie de Vaulion ?), mais ses registres de comptes et sa correspondance montrent une écriture soignée (voir p. 107-108) et il n'avait que vingt ans quand il entra au service de la famille de Gingins de Cheville comme intendant du château d'Orny en 1800, ce qui le confronta en mai 1802 à l'insurrection des Bourla-Papey venus brûler les archives seigneuriales, comme nous l'avons vu plus haut. C'est à cette époque qu'il acquit ses grades militaires avec un brevet de premier sous-lieutenant de réserve en 1803 et le grade de sous-lieutenant de grenadiers en 1805, participant encore aux revues en 1818. Il joignit rapidement à cette activité celle d'agent d'affaires pour le compte de divers particuliers. Il y acquit une réputation d'homme irréprochable dans sa partie, ce qui lui valut en 1811 de se voir confier les rentiers traités par les héritiers de feu Jean-François Barbey. En 1814, il quitta le château d'Orny, laissant sa place à son frère Isaac, pour celui d'Eclépens (château d'En-Haut), où il recueillit pour quelques mois

¹²⁰ Si Charles Knébel le qualifie bien de notaire en 1937 (*RHV* 45, 1937, p. 251), fonction reprise par Olivier Meuwly dans la biographie de son gendre Benjamin Pittet (*DHS* 9, 2010, p. 887), aucun document contemporain ne le mentionne comme tel, il n'a aucun registre à son nom dans la série des notaires de Cossonay aux Archives cantonales (ACV, Dd) et n'est pas mentionné dans les listes annuelles des notaires figurant dans l'*Annuaire officiel du canton de Vaud*. Il n'a du reste jamais utilisé le qualificatif d'*égrege* porté par une personne exerçant cette fonction.

¹²¹ ACV, Dnn 23/1-9, SC 18/166-169 et SC 37/38-44.

sa mère devenue veuve, décédée en février 1823. Son activité d'agent d'affaires, avec une importante clientèle sur Berne, Neuchâtel et Vaud, lui permit de se constituer un important domaine dominant le château d'En-Haut à Gondoux-Dessous, où il fit bâtir en 1827 une très belle ferme par Henri Perregaux, puis une magnifique maison de maître en 1835. Cette réalisation lui permit de s'adonner à ses passions qu'étaient l'élevage de moutons et la jardinerie. Sur le plan politique, il est nommé en 1817 candidat au Grand Conseil pour le cercle de Vallorbe et en 1828 et 1829 il est aussi candidat, mais pour le cercle d'Échallens; sur le plan local, il est bien sûr également présent comme président du conseil général d'Eclépens de 1842 à 1847. Mais la gestion des affaires se montre hasardeuse, lui ou ses commis usant de pratiques illégales de plus en plus nombreuses à partir de 1836 (une douzaine d'années après le décès de son protecteur), et tout s'effondre quand, après avoir porté plainte en février contre son neveu pour abus de confiance, il doit se résoudre à se déclarer en faillite le 8 mars 1847 avec un lourd déficit présentant un actif de 161 100 francs pour un passif de 220 300 francs. Suite à sa banqueroute, il est condamné le 19 septembre 1848 à une année de réclusion et à 5 ans de privation des droits civiques pour abus de confiance et escroquerie, peine confirmée en appel le 23 octobre 1848 par la Cour de cassation en étant reconnu comme non coupable de faux; transféré de Cossonay au pénitencier de Lausanne en octobre 1848, il le quitte, élargi, en septembre 1849. Louis Magnenat se retira à La Sarraz, logeant certainement chez son gendre le pasteur Hautier, où il devait résider depuis sa faillite, qualifié dès lors d'agriculteur, et où il mourut une dizaine d'années plus tard. Quant à la discussion de ses biens, elle dura jusqu'en août 1852, l'aspect proprement financier n'étant définitivement réglé qu'en avril 1869.

Louis-Daniel Magnenat habitait Orny quand il y épousa le 22 avril 1802 Jeanne-Françoise dite Jeannette Knébel, de La Sarraz. Fille de François-

Nicolas Knébel de David, bourgeois de La Sarraz, et de Jeanne-Susanne Bonzon, elle était née le 17 novembre 1776 à La Sarraz, où elle fut baptisée le 28 novembre. Impliquée dans l'évasion de son fils Charles en 1848, elle n'est finalement pas condamnée en raison de sa parenté. Rentière et veuve de Louis-Daniel Magnenat, elle demeurait à Yverdon quand elle y décéda le 23 juillet 1862, âgée de 85 ans 8 mois – probablement chez sa fille Rose-Françoise Carrel, alors déjà veuve. Ce couple eut les six enfants qui suivent.

Sources: Louis Magnenat: N = ACV, Eb 131/4, p. 39; M = ACV, Eb 70/4, p. 161; D = ACV, Ed 70/7, p. 22; carrière militaire: ACV, K XV b 10/1, p. 86, et ZC 7/43; décès de sa mère: ACV, Ed 70/6, p. 11; Conseil général: ESTOPPEY, Ph., *Eclépens 814-1994*, Eclépens: Commune d'Eclépens, 1994, 138 p., p. 126; éléments judiciaires et procès: ACV, K VII b 1/41-42: 1847-1848 (Département de justice et police); K XVIII d 91, p. 498-601 (*tribunal criminel du district de Cossonay*); S 6/295, p. 162-168 (*cour de cassation cantonale*); évasion de Charles: ACV, K VII d 92, p. 20-50 et 102-109, S6/2995, p. 218-223; discussion: ACV, K XVIII d 307. Jeannette Magnenat-Knébel: N = ACV, Eb 70/3, p. 217, et Eb 70/6, p. 68; D = ACV, Ed 141/18, p. 366-367.

Seconde génération Magnenat-Knébel

1. **Charlotte-Louise Magnenat**, née le 24 novembre 1802 à Orny, où elle fut baptisée le 31 décembre suivant, ayant pour parrains Monsieur l'Ancien Trésorier [Wolfgang] de Gingins de Chevilly et Jean-Louis Knébel de La Sarraz (le Jeannot du journal), et pour marraine Anne-Louise-Octavie Knébel née Berger. Charlotte mourut à Orny le 14 octobre 1809, âgée de 7 ans.

Sources: N = ACV, Eb 70/6, p. 230. D = Ab 70/5, p. 129.

2. **Charles-Louis Magnenat** est né le 14 août 1804 à Orny, où il a été baptisé le 13 septembre, ayant pour parrains Monsieur Charles Antoine de Gingins de Chevilly et François-Louis Panchaud de Poliez-le-Grand, et



Portrait de Louis-Daniel Magnenat-Knébel (1780-1860), agent d'affaires (Château de La Sarraz, collection Charles Knébel, N° 68). Photographie © Claude Bornand.



Portrait de Jeanne Magnenat-Knébel (1776-1862), sa femme (Château de La Sarraz, collection Charles Knébel N° 69). Photographie © Claude Bornand.

pour marraine Madame Marie de Gingins de Chevilley née Pillichody (femme du premier parrain). Son parrain de Gingins se tient au courant de ses études lorsqu'il suit les cours du pédagogue Jean-Daniel Gaudin¹²² qui vient

juste d'ouvrir son pensionnat au Petit Château à Lausanne en 1816-1818 (voir annexe 1), puis se forme en droit en portant les couleurs de Zofingue en 1823-1824 et obtient sa patente d'avocat le 8 décembre 1830, année où son

¹²² Jean-Daniel Gaudin (1780-1856), pédagogue réputé, régent à Dizy 1799-1805, se forme à Genève auprès du pasteur et futur professeur Jacob-Élisée Cellérier (voir *DHS* 3, 2004, p. 99-100) 1807-1810, puis va enseigner en Hollande 1810-1816, avant d'ouvrir un institut privé «Le

Petit Château» à Lausanne en 1816 (ACV, Bt 34; P Gaudin; PP 394; PP 1055/44). Entré en 1816, Charles Magnenat fait donc partie de la première volée de ses pensionnaires.

père le fait entrer dans son entreprise d'affaires. On ne sait quelle part de son temps il y consacrait, car il s'est lancé en même temps dans une carrière judiciaire: avocat en Cour d'appel 1831-1837, accusateur public (soit procureur) au tribunal de district de Cossonay 1831-1837, président du tribunal de district de Cossonay 1837-1843, juge au Tribunal d'appel 1843-1846 et enfin juge au tribunal cantonal 1846-1847. À cette dernière élection, le 4 février 1846, il prononça l'allocution suivante devant le Grand Conseil, qui ne va pas sans contraster avec son avenir proche:

«J'accepte les fonctions honorables auxquelles vous venez de m'appeler. Je sais que la responsabilité est immense, mais par mon zèle et mon dévouement, je m'efforcerai de faire en sorte que la nouvelle organisation fasse le bonheur du pays.»

Cette nomination au tribunal cantonal entraîne son départ du Grand Conseil pour incompatibilité, l'article 62 de la Constitution cantonale du 10 août 1845 stipulant que *«les fonctions de membre et de greffier du tribunal cantonal sont incompatibles avec toute autre fonction publique permanente ou temporaire, même avec celle de membre du Grand Conseil»*. Il avait en effet aussi été député du cercle de La Sarraz au Grand Conseil 1836-1843 et 1845-1846, manquant par trois fois son élection au Conseil d'État en juin et août 1840 et en mars 1845. Concernant sa carrière militaire, il parvient au grade de major d'infanterie d'élite en 1840, puis de lieutenant-colonel d'infanterie de réserve en 1841. Cette fonction cesse évidemment en 1847.

Cette carrière à plusieurs facettes l'incite à élire domicile à Lausanne en 1844, mais elle prendra brutalement fin au moment de la faillite de la maison paternelle en mars 1847. Comme il avait usé dans son activité d'agent d'affaires de pratiques plus que douteuses, il juge alors préférable de se retirer prudemment au Pays de Gex dans le département de l'Ain, envoyant de Genève sa démission de juge cantonal, puis à Paris; on peut

noter que sa démission est déposée au Grand Conseil peu avant que celui-ci n'élise à sa présidence son beau-frère Benjamin Pittet, futur successeur d'Henri Druey au Conseil d'État... Radié du barreau où il était inscrit comme avocat hors d'exercice par la nature des fonctions qu'il exerce, Charles Magnenat n'est désormais plus appelé dans les documents officiels qu'ancien avocat – mais jamais ancien député ou juge. Comme il est prévenu d'escroquerie et de banqueroute frauduleuse, le canton de Vaud obtient son extradition et il est reconduit à Lausanne en décembre 1847, escorté depuis Ballaigues par deux gendarmes pour à la fois empêcher son évasion et le protéger des mauvais traitements de ses victimes. Emprisonné à Cossonay, c'est par le tribunal qu'il avait présidé qu'il est condamné, avec son cousin Louis Pollens, le 19 septembre 1848 à 4 ans de réclusion et à 10 ans de privation des droits civiques pour escroquerie, abus de confiance et stellionat, peine aggravée comme tous deux seuls coupables de faux à 6 ans de réclusion et à 20 ans de privation des droits civiques le 23 octobre 1848 par la Cour de cassation. Il s'évade la nuit suivante de la prison de Cossonay – ce dont le Conseil d'État prendra connaissance déjà dans sa séance du 24! Piqué au vif, l'Exécutif vaudois entame une vaste campagne diplomatique et un important échange de correspondance à travers l'Europe entière, de l'Angleterre à la Suède en passant par le royaume sarde et l'Allemagne, sans oublier Paris, Amsterdam et Trieste notamment, pour tenter de mettre la main sur le fugitif, mais en vain. Quelques parents et amis l'attendaient à la Fontaine du Mormont à Entreroches pour lui remettre un passeport Knébel pour Londres avec un viatique de cent francs et le conduire en char jusqu'à Yverdon, où il s'embarque pour Bâle. Après avoir transité par Mannheim et Rotterdam, contournant ainsi la France qui l'avait extradé, il finit par s'embarquer à Londres le 1^{er} décembre 1848 à bord du *Mediator* pour les États-Unis – juste avant que la Grande-Bretagne refuse son extradition pour la Suisse! Il débarque à

New York le 1^{er} février 1849. Immigré comme juriconsulte, il s'installe en Caroline du Nord où il est naturalisé en 1854. En 1860, il demeurait comme marchand dans le district de Tulls Creek, comté de Currituck. Il y testa le 24 mai 1866, instaurant héritier son fils Paul, né le 20 juillet 1847, en lui substituant en cas de décès sa sœur Adèle Hautier née Magnenat qui l'avait aidé dans sa fuite. Ce testament ayant été homologué en août 1866 par la cour de ce comté, il doit donc être décédé entre juillet et août 1866. Il devait figurer dans la collection de portraits de famille de son fils Paul, attestée à Lausanne en 1912.

Charles Magnenat résidait à Lausanne (maison Grand à la Caroline) quand il épousa le 10 septembre 1845 à Eclépens Louise-Marie-Marguerite Bocherens, fille de Pierre-David et d'Élisabeth née Brun, originaire de Gryon, domiciliée à Lausanne, née le 12 novembre 1820. Son mari lui écrivit une lettre depuis son bateau au départ de Londres le 1^{er} décembre 1848 – sans doute pour lui faire ses adieux et lui suggérer de divorcer. Suite à la condamnation pour atteintes à la propriété d'autrui de ce dernier, ancien avocat sans domicile connu dans le canton après son évasion, Louise Magnenat née Bocherens, domiciliée à Lausanne, obtint du tribunal civil suprême de Lausanne son divorce d'avec lui, avec la garde de leurs deux enfants, par arrêt du 1^{er} mai 1849. De cette brève union naquirent en effet Nancy-Adèle (2/1) et Paul-Vincent-Louis (2/2).

Divorcée, Louise-Marie-Marguerite Magnenat née Bocherens avait 40 ans et résidait à Nyon quand elle y épousa le 1^{er} août 1851 en secondes noces Élie-Jean-François-Samson Guignard, du Lieu et d'Orbe, domicilié à Lausanne. Fils d'Henri-Louis Guignard et d'Henriette née Bandelier, il était né à Montcherand le 28 mai 1811. Formé à Genève, il exécute des portraits à Nyon, Rolle et Morges, puis travaille environ deux ans à Munich. Fixé à Lausanne, il supplée Louis Arlaud en 1844 et lui succède comme maître de dessin au Collège de 1845 à 1884, passant à Rome les hivers 1846 et 1847 pour raison de santé; il s'était spécialisé dans les paysages. Peintre et ancien professeur, rentier, il

meurt d'artério-sclérose à Lausanne, Grand-Saint-Jean 32, le 10 février 1897. Comme il est intestat, son fils Louis-Florian est mis en possession de la totalité de sa succession le 1^{er} avril 1897. Quant à sa femme, Louise est qualifiée de rentière et d'épouse de Jean-François-Samson Guignard, peintre quand elle meurt à Lausanne, place Chauderon 1, le 11 mars 1886. Les enfants du second lit sont au nombre de trois: Sophie-Blanche-Louise (2/3), Louis-Florian (2/4) et Jean-Gustave (2/5).

Sources: N = ACV, Eb70/6, p. 243; ACV, ZC 7/43, fichier individuel; parrain et études: ACV, PP 111/302-305; Zofingien: SPOTHELFER, J.-M., *Les Zofingiens. Livre d'or de la Section vaudoise*, Yens-s/Morges: Cabédita, 1995, [700] p., N° 90; avocat: *Gazette de Lausanne* du 10 décembre 1830, p. 8; GORGERAT, Ch., *Le barreau vaudois. Notes et documents*, Lausanne: imprimerie Centrale, 1937, 121 p., p. 87; allocution 1846: *Bulletin des séances du Grand Conseil*, automne 1845, p. 1293-1294; domicile maison Grand: *Gazette de Lausanne* du 6 mars 1849, p. 1; démission et présidence Pittet: *ibid.*, printemps 1847, p. 4 et 6; recherches judiciaires et procès: ACV, K III 10/143-146: 1847-1849; K VII b 1/41-42: 1847-1848 (Département de justice et police); K XVIII d 91, p. 498-601 (tribunal criminel du district de Cossonay); S 6/295, p. 162-168 (cour de cassation cantonale); arrivée à New York: "United States Famine Irish Passenger Index, 18461851," – database, *FamilySearch* (<https://familysearch.org/ark:/61903/1:1:KDXVVDG>: 27 December 2014), Charles-Louis Magnenat, 01 Feb. 1849; from "Famine Irish Passenger Record Data File (FIPAS), 1/12/1846 12/31/1851," database, The National Archives: Access to Archival Databases (<http://aad.archives.gov>: accessed 2012); citing "Balch Institute for Ethnic Studies. Center for Immigration Research 1976-2002." Charles Louis; naturalisation et testament: Microfilm G.030.1548672 *Currituck Co., NC Wills (original) 18411924, Vol. AnsellWoodhouse*, pour la première, et <http://www.ncgenweb.us/currituck/wills/magnenotcharles-lewis1866.html>, pour le second, pièces aimablement communiquées le 6 avril 2017 par Mrs. Kay Midgett Shepard, qui les avait relevées en 2006. Louise Guignard-Magnenat-Bocherens: M Magnenat = ACV, Ed 70/4, p. 275 et Ed 70/5, p. 133;

(Magenat: ACV, Ed 71/29, p. 239-240; M Guignard = ACV, Ed 91/6, p. 123; D = ACV, EC Lausanne, décès 10 (1885-1886), p. 186. Jean-Samson Guignard: N = ACV, Eb 82/2, p. 171; D = ACV, EC Lausanne, décès 21 (1896-1897), p. 354; rentier = *Adresses de Lausanne* 1896; succession: ACV, K XIX 29/966, p. 191; notice biographique: BRUN, Carl, *Dictionnaire des artistes suisses / Schweizerisches Künstler Lexikon*, t. 1: A-G, Frauenfeld: Huber, 1905, p. 636¹²³.

3. **Rose-Françoise dite Rosalie Magnenat**, née le 29 mai 1806 à Orny, où elle a été baptisée le 9 juin, ayant pour parrains Samuel Berguer et François Muller et pour marraine Rose Berguer née Meylan. Domiciliée à Eclépens et âgée de 24 ans, elle épouse le 15 septembre 1830 à La Sarraz Abram-Louis **Carrel**, fils de Daniel et de Marie née Girardet, originaire de Suchy et de Chavornay, domicilié à Suchy où il est né le 6 juillet 1802. Notaire pour le district d'Yverdon dès 1826, Louis Carrel est conservateur des charges immobilières du même district de 1841 à son décès en 1857. Abram-Louis Carrel, bourgeois de Chavornay et de Suchy, notaire et conservateur des charges immobilières à Yverdon, 54 ans 7 mois 4 jours, fils de Louis Carrel, greffier de paix, et de Marie née Girardet, domiciliés à Suchy, meurt à Yverdon le 10 février 1857. C'est sans doute chez Rose Carrel que meurt sa mère Jeanne-Françoise Magnenat-Knébel le 23 juillet 1862. Elle réside à Berne en 1892 lors du décès de sa sœur Adèle Hautier, apparemment chez sa fille Marie-Louise Bridel. Après un veuvage de 37 ans, Rose-Françoise Carrel née Magnenat meurt de sénilité chez son fils Charles à Lausanne, Clos Java 3, le 24 août 1894. Le couple eut trois enfants: Charles (3/1), Adine (4/2) et Marie-Louise (3/3).

Sources: Rose Carrel-Magnenat: N = ACV, Eb 70/6, p. 257; A = ACV, Ed 70/8, p. 93; M = ACV, Ed 70/4, p. 61; D = ACV, EC Lausanne, décès 19 (1894-1895), p. 72. Louis Carrel:

N = Annonces; D = ACV, Ed 141/18, p. 136; carrière: *Annuaire officiel du canton de Vaud* d'après ACV, ZC 7/13; registres de notaire: ACV, Dt 9/1-5: 1826-1837, et Dtt 5/1-3: 1837-1841.

4. **Jeanne-Louise-Adèle Magnenat**, née le 7 février 1813 à Orny, où elle a été baptisée le 25 mars, a eu pour parrain son père et pour marraine Jeanne-Louise Cuhat de La Sarraz. Domiciliée à Eclépens et âgée de 27 ans et demi, elle épouse le 26 août 1840 **Marc-Alexandre Hautier**, fils de Jean-Louis-Alexandre et de défunte Clémence née Grenziger, de Juriens, domicilié à Aubonne et précédemment à Colombier-sur-Morges, né le 28 février 1812. L'*Annuaire officiel* indique que le ministre Marc Hautier est pasteur de La Sarraz de 1845 à 1887 et membre du Synode de 1866 à 1875. Adèle Hautier est impliquée dans l'évasion de son frère Charles en 1848, lui faisant notamment remettre un passeport Knébel pour Londres, mais comme sa mère sans être condamnée en raison de sa parenté: c'est sans doute pourquoi elle est instituée en 1866 héritière substituée en cas de décès de son neveu Paul par son frère Charles. Le pasteur Marc-Alexandre Hautier meurt à La Sarraz le 1^{er} avril 1887 (déclaration faite à l'état civil par son neveu Charles Carrel, domicilié à Yverdon) et sa veuve Jeanne-Louise-Adèle s'éteint à La Sarraz le 5 février 1892. Le couple Hautier n'a pas eu de postérité.

Sources: Adèle Hautier-Magnenat: N = ACV, Ed 79/6, p. 313; M = ACV, Ed 70/4, p. 199, pièces annexes, Ec 70/1, mariage 1840 N° 244; D = ACV, EC La Sarraz, décès 2 (1886-1892), p. 189; évasion de Charles: ACV, K VII d 92, p. 20-50 et 102-109, S 6/2995, p. 218-223. Marc Hautier: ACV, ZC 4/8, fichier des pasteurs; D = ACV, EC La Sarraz, décès 2 (1886-1892), p. 11.

5. Garçon **mort-né Magnenat** à Eclépens le 20 août 1819, enseveli le 22.

Source: ACV, Eb 70/5, p. 193.

6. **Louise Magnenat**, née le 29 novembre 1820 à Eclépens où elle a été baptisée le 1^{er} janvier 1821, ayant pour parrains Louis Rollier de La Sarraz et Charles Berguer,

¹²³ L'origine française du grand-père donnée par Charles Vuillermet est erronée; sur le père, bâtisseur du château de Montcherand, voir FAVEZ, P.-Y. et MARION, G., *Le Grand Conseil vaudois de 1803...*, op. cit., p. 108.

étudiant en philosophie à Lausanne, et pour marraine Louise-Eugénie, femme du parrain. Louise Magnenat parraine le 26 mai 1839 sa nièce Marie-Louise, fille de sa sœur Rosalie Carrel-Magnenat. Elle est encore mineure, mais dûment autorisée, quand elle épouse le 11 août 1841 à La Sarraz Jean-Marc-Louis **Benjamin Pittet**, de Pampigny, domicilié à Cossonay, et meurt à seulement 23 ans à Cossonay le 22 juillet 1843. Fils de Louis-Gabriel Pittet et de **Pernette** Françoise née Chenuz, Benjamin était né à Pampigny le 1^{er} septembre 1808. Ancien conseiller d'État domicilié à la rue de Bourg, il meurt à Lausanne à 55 ans le 9 juin 1864. À l'Académie de Lausanne, il porte les couleurs de Zofingue, tout comme son futur beau-frère Charles, également avocat. Benjamin Pittet a fait preuve à diverses reprises de solidarité avec sa belle-famille, notamment comme témoin aux mariages de ses neveu et nièce Charles et Adine Carrel. P.-A. Bovard a résumé sa carrière: «*Avocat à Cossonay dès 1835, député au Grand Conseil 1838-1841 et 1843-1848, président en 1847, député au Conseil national 1848-1851, substitut du procureur général à Morges 1846-1847, élu au Conseil d'État le 7 décembre 1848 pour remplacer Druey, président 1853 et 1859, démissionne pour raison de santé le 10 décembre 1861 ; non réélu au Grand Conseil en 1862, réinscrit dès lors au tableau des avocats non pratiquants. Membre de la loge Espérance et Cordialité dès septembre 1849.*» Ajoutons qu'il a aussi été conservateur des charges immobilières du district de Cossonay de 1841 à 1845 et major de carabiniers à l'armée. – Dans sa généalogie des familles Pittet de Pampigny, John Zimmermann ignore sa profession et ses fonctions politiques, ne lui connaissant que sa fille Ida.

Sources: Louise Pittet-Magnenat: N = ACV, Eb 70/6, p. 376; M = ACV, Ed 70/4, p. 213; D = ACV, Ed 35/6, p. 196. Benjamin Pittet: ZIMMERMANN, John, *Généalogie Pittet de Pampigny*, ACV, Ea 78/26, p. 116/1-2; N = ACV, Eb 101/3, p. 111; D = ACV, Ed 71/56, p. 441. Notices: BOVARD, P.-A., *Le gouvernement vaudois de 1803 à 1962. Récit et portraits*, Morges: Éditions de Peyrollaz, 1982, 293 p.,

p. 277; SPOTHELFER, J.-M., *Les Zofingiens...*, op. cit., N 149; DHS 9, 2010, p. 887 (Olivier Meuwly).

Troisième génération Magnenat-Knébel : enfants de Charles

2/1. **Nancy-Adèle Magnenat**, née le 16 juin 1846 à Lausanne, baptisée au temple de Saint-Laurent le 29 juillet, ayant pour parrain son oncle par alliance Marc Hautier et pour marraines Adèle Hautier née Magnenat, femme du parrain, et Isabelle Bocherens, sa grand-mère. Elle est morte en bas âge, entre 1849 et 1852 (elle ne figure pas sur le recensement de 1853 de Lausanne, au contraire de son frère Paul), mais pas à Lausanne, Nyon ou La Sarraz... sans doute là où sa demi-sœur Blanche est née (à Rome?).

Source: N = ACV, Ed 71/9, p. 126.

2/2. **Paul-Vincent-Louis Magnenat**, né le 20 juillet 1847 à Lausanne, où il n'est pas baptisé. Par testament, son père (qu'il n'a pas connu) l'avait institué en 1866 héritier de ses biens, lui substituant en cas de décès sa tante Adèle Hautier-Magnenat. Employé de banque domicilié Grand-Saint-Jean 32 en 1880 et 1896, il est déclaré rentier dans l'*Annuaire vaudois* de 1898: il a donc pris sa retraite peu avant. Célibataire et ancien employé de banque, il est domicilié à Lausanne, Grand-Saint-Jean 32, quand il y meurt d'une hémorragie cérébrale le 8 septembre 1912. Par son dernier testament du 15 avril 1910 (notaire Henri Richard), il lègue notamment à l'État de Vaud «*la vue de Saint-Saphorin peinte par Alfred Chavannes, de façon à compléter la collection qui provient de cet artiste vaudois*», à son frère Louis-Florian Guignard tous ses portraits de famille et ses services de table en faïence bleue, et dix mille francs à M^{lle} Marie-Emma Kohler¹²⁴,

¹²⁴ La seule dame pouvant se rapprocher de Marie-Emma Kohler à Bonne-Espérance que nous ayons trouvée est Emma Kohler, de Ruggisberg BE, née le 14 juillet 1864, couturière, domiciliée boulevard de Grancy 49 quand elle déménage le 24 octobre 1910 à l'avenue du Léman 44/46, puis à Échandens le 19 décembre 1911 (AVL, Contrôle des habitants, film 030.47420).

à Bonne-Espérance près Lausanne, « *ainsi que le tableau de la Vallée de Conches, peint par Blatter, comme témoignage reconnaissant et souvenir de notre sincère et fidèle amitié* », instituant ses deux neveux Jean et Edwin Guignard, à Cardiff (Angleterre) et à Tientsin (Chine), héritiers par parts égales de tous ses biens non légués. Comme il est décédé sans postérité, sa succession, confiée le 17 septembre par la Justice de paix à Henri Richard, notaire à Lausanne, prend une année et présente un actif de Fr. 46 327,90; son règlement est soumis le 2 décembre à la Justice de paix, précisant que « *des titres, pour une valeur de Fr. 44 500.-, soumis, en vertu des dispositions de dernière volonté du de cujus, à l'usufruit de D^{lle} Marie-Emma Kohler ont été déposés à la Banque cantonale vaudoise* », et le curateur est en conséquence libéré de ses fonctions.

Sources: N = ACV, Ed 71/9, p. 304; D = ACV, EC Lausanne, décès 42 (1912-1913), p. 235; testament: ACV, K XIX 29/953, N° 223; autres testaments (notaire Henri-Louis Richard à Lausanne): ACV, S 123/717, N° 106 (16 mai 1899), N° 130 (14 mai 1902) et N° 176 (15 avril 1910); succession: ACV, K XIX 29/723, p. 159, et K XIX 29/724, p. 265.

Troisième génération Magnenat-Knébel : enfants de son ex-épouse alliée Guignard

2/3. **Sophie-Blanche-Louise Guignard**, née vers septembre 1852 (à Rome?), avant l'installation de ses parents à Lausanne, mourut à sept mois à Lausanne, rue Neuve 73, le 25 mars 1853.

Source: D = ACV, Ed 71/53, p. 129.

2/4. **Louis-Florian Guignard**, appelé tantôt Florian tantôt Louis, né à Lausanne le 17 novembre 1854. Il partit en Angleterre en 1874, puis aux États-Unis où il épousa vers 1882/1883 Ella May Hammond de Baltimore, fille d'Everett Clark Hammond et de sa femme Sarah Eliza Lockwood, née le 28 novembre 1863, décédée à Lausanne aux Épinettes, maison Widmer, le 7 août 1884 (inscription faite sur la déclaration de

son beau-frère Paul Magnenat, employé de banque à Lausanne). Seul enfant survivant, il est mis en possession de la totalité de la succession paternelle le 1^{er} avril 1897. L'*Indicateur vaudois* le mentionne comme marchand de vélos, avec magasin au boulevard de Grancy: fabricant de cyclones en 1896, vélodromes, cyclones et vélocipèdes en 1898, vélocipèdes en 1899, négociant de vélos en 1907... Il hérite en 1912 de son demi-frère Paul Magnenat tous ses portraits de famille et ses services de table en faïence bleue. Il a dû quitter Lausanne peu après, en 1913 (pour l'Angleterre, chez son fils Jean à Cardiff?), n'étant plus mentionné dans l'*Indicateur* de 1914. Il eut de ce premier lit Jean-Florian-Louis (2/4/1), né le 7 juillet 1884.

Les annonces du remariage de Louis-Florian Guignard, propriétaire, d'Orbe et du Lieu, domicilié à Lausanne, veuf d'Ella May Hammond dès le 17 août 1884, né à Lausanne le 17 novembre 1854, fils d'Élie-Jean-François-Samson Guignard, artiste peintre à Lausanne, et de Louise-Marie-Marguerite née Bocherens, décédée, avec Marthe-Marie-Louise Berche, sans profession, de Penthalaz, domiciliée à Lausanne, née à Lausanne le 20 juillet 1864, fille de Marc-Antoine Berche, gérant d'affaires, et de sa femme Louise Rost, ont été publiées à Orbe le 8 mai et retournées à Lausanne le 30 mai 1886; ce mariage, célébré à Lausanne le 8 juillet 1886, a été dissous le 17 janvier 1890 par le divorce prononcé le 17 janvier 1890 par le Tribunal fédéral. Divorcée, Marthe Guignard-Berche exerça la profession de professeur de musique jusqu'en 1944 (selon l'*Indicateur vaudois*), et mourut à Lausanne, avenue de Morges 10, le 7 novembre 1948. De ce second lit est né Edwin-Marc-François-Louis (2/4/2), né le 25 février 1888.

Sources: Louis-Florian Guignard: N = ACV, 71/12, p. 51; Angleterre 1874 = passeport du 6 avril 1874 délivré par la préfecture de Lausanne, ACV, K VII g 12/7, N° 2201;

succession paternelle: ACV, K XIX 29/966, p. 191; testament de Paul Magnenat: ACV, K XIX 29/953, N° 223. Ella Hammond: D = ACV, EC Lausanne, décès 9 (1884-1885), p. 2. Marthe Berche: A 1886 = ACV, SB 268/74/2, p. 63; Met(1890 = ACV, EC Lausanne, mariages 9 (1886-1887), p. 27; D = ACV, EC Lausanne, décès 99 (1948-1948), p. 341.

2/5. **Jean-Gustave Guignard**, né à Lausanne le 12 mars 1856, mort à Chenaux (Cully), où il résidait, le 26 février 1860.

Sources: N = ACV, Ed 71/12, p. 270. D = ACV, Ed 42/7, p. 72.

Troisième génération Magnenat-Knébel : enfants de Rose Carrel-Magnenat

3/1. **Charles-Abram-Louis Carrel**, né le 2 juin 1831 à Suchy, où il est baptisé le 17 juillet, ayant pour parrains son oncle Abraham-Louis Carrel et Jean-François Magnenat, et pour marraines Adèle Bobillier et Anne-Jeanne Carrel. Négociant en Italie (à Turin, puis à Gênes), il s'établit à Lausanne en 1878 où il occupe divers postes. Membre suppléant au conseil de paroisse de Lausanne en 1881, il est élu membre en 1884 et réélu en 1890. Il est assesseur de la justice de paix de Lausanne de novembre 1884 à juin 1900, remplaçant à maintes reprises dans ses fonctions le juge informateur empêché qui n'était autre de 1892 à 1914 que son neveu Louis-Henri Bornand¹²⁵, fils de son beau-frère Ami et de sa sœur Adine. Il est aussi membre de la Commission de clémence pour 1893-1894. Proche de milieux bancaires, il refuse toutefois un

poste d'administrateur à la Banque cantonale en 1881, mais accepte celui d'administrateur à la Banque fédérale en 1892, étant réélu en 1895. En été 1900, il déménage à Genève où il meurt le 12 décembre suivant, étant enseveli à Lausanne le 14 décembre. Il résidait à Gênes quand il épouse à Vallorbe le 18 août 1858 **Otilie-Louise-Henriette Gottraux**, fille de Louis-François et de Marie née Schmidt, originaire de Chavannes-le-Chêne, domiciliée à Yverdon, née le 13 novembre 1833; son oncle Benjamin Pittet, conseiller d'État, était témoin du mariage. Otilie Carrel née Gottraux meurt à La Solitude, Grand Saconnex, le 2 avril 1908. Postérité.

Sources: Charles Carrel: N = ACV, Ed 127/1, p. 87; M = ACV, 136/4, p. 335; nécrologie: *Gazette de Lausanne* du 17 décembre 1900, p. 4; conseil de paroisse: *Gazette de Lausanne* des 31 mai 1881, p. 3, 9 juin 1884, p. 3, et 2 juin 1890, p. 3; assesseur Justice de paix: *ibid.* du 23 décembre 1884, p. 3; Commission de clémence: *ibid.* du 22 décembre 1892, p. 2; Banque cantonale: *ibid.* du 6 juillet 1881, p. 2, et du 19 juillet 1891, p. 3; Banque fédérale: *ibid.* du 4 avril 1892, p. 2, et du 14 février 1895, p. 3; faire-part de décès: *Journal de Genève* des 13 et 14 décembre 1900, p. 4. Otilie Carrel: D = *Journal de Genève* du 3 avril 1908, p. 6. Louis-Henri Bornand: ACV, ATS Bornand Louis-Henri; *Belles-Lettres de Lausanne. Livre d'or du 200^e anniversaire 1806-2006*, [Lausanne], 2007, p. 185 N° 1271.

3/2. **Adine-Marie-Louise-Fréda Carrel**, née le 19 juillet 1835 à Suchy, où elle est baptisée le 23 août, ayant pour parrains Charles-Frédéric Braillard, Louis Girardet et Louis Knébel, et pour marraines Adèle Magnenat, sa tante Marianne Carrel née Conod (épouse d'Abraham Daniel Carrel) et Louise Braillard née Decoppet. Elle épousa à Pully le 24 octobre 1861 le juge cantonal **Ami-Henri Bornand**, veuf de Julie-Catherine-Eugénie Chausson, ayant notamment pour témoin son oncle Benjamin Pittet, conseiller d'État; mais, domiciliée au Solitaire à Lausanne, elle y mourut à 31 ans le 13 juillet 1866. Fils de David-Henri Bornand, de Sainte-Croix, et de Lise-Susette née Campiche, Ami Bornand était né à

¹²⁵ Louis-Henri Bornand (25 août 1862-8 janvier 1927), président central de Belles-Lettres 1882-1883, notaire à Lausanne 1888-1892, député au Grand Conseil 1886-1892, juge informateur du cercle de Lausanne 1892-1914, juge d'instruction fédéral pour la Suisse romande 1901-1919, colonel divisionnaire 1908, puis commandant de corps 1918; président du comité du Festival vaudois de 1903; auteur de travaux généalogiques sur sa famille (ACV, ATS; *DHBS* 2, 1924, p. 246; *Belles-Lettres de Lausanne...*, *op. cit.*, p. 185 N° 1271; *DHS* 2, 2003, p. 486; notaire: ACV, Dgg 12/1-2 et S 123/87-89; président du Festival vaudois: ACV, P Festival 309 et 390; généalogie: ACV, P SVG, G 112).

Sainte-Croix le 2 juin 1826; notaire, juge au tribunal cantonal 1852-1866 qu'il préside en 1861-1864, puis conseiller d'État 1866-1874, il est dès 1874 directeur du Crédit hypothécaire cantonal (futur Crédit foncier vaudois) à Lausanne, maison dans laquelle il meurt le 22 novembre 1888. Il avait été tuteur en 1864-1865 de la cousine germaine de son épouse, Ida Pittet, alors mineure. Postérité.

Sources: Adine Bornand-Carrel: N = ACV, Ed 127/1, p. 128; M = ACV, ACV, Ed 112/5, p. 84; D = ACV, Ed 71/57, p. 281. Ami Bornand: D = ACV, EC Lausanne, décès 12 (1887-1888), p. 401; ACV, P SVG, G 112: Famille Bornand (comprenant un dossier sur l'ascendance maternelle de Louis-Henri Bornand, fils d'Ami: Carrel, Magnenat, Knébel); BOVARD, P.-A., *Le gouvernement vaudois...*, op. cit., p. 266; DHS 2, 2003, p. 486.

3/3. **Marie-Louise Carrel**, née le 3 avril 1839 à Suchy, où elle est baptisée le 26 mai, ayant pour parrains Louis Cuhat de La Sarraz, Louis Pollens de Vaulion et Emmanuel Girardet de Suchy, et pour marraines sa tante Louise Magnenat, Louise Cuhat de La Sarraz et sa tante Marianne Crausaz née Carrel. Elle épouse à Pully le 11 septembre 1865 **Gustave-Albert Bridel**, fils du fabricant d'indiennes Henri-Vincent-Albert et de Julie-Louise née Neuhaus, de Bienne, Moudon et Vevey, domicilié à Yverdon. Né à Bienne le 26 octobre 1827 et décédé à Berne le 3 décembre 1884, cet ingénieur a été l'un des principaux constructeurs ferroviaires suisses. Entré en 1845, à l'École centrale des arts et des manufactures de Paris, il y obtient en 1847 le diplôme d'ingénieur-mécanicien, puis est engagé par la Compagnie des chemins de fer de l'Est comme inspecteur du matériel roulant (1847-1853) et codirige en 1853 le palais de l'Industrie à Paris, destiné à l'Exposition universelle de 1855. Établi à Yverdon, il fonde une entreprise de construction de ponts, participe dès 1868 à la première correction des eaux du Jura et édifie en 1869 le viaduc de Vallorbe. Il s'occupe du chantier des chemins de fer du Jura bernois de 1873 à 1879, puis fut ingénieur en chef de la Compagnie du Gothard dès 1881, achevant la construction de la ligne.

Enfin, il dirigea à Berne le chemin de fer Berne-Jura-Lucerne en 1883-1884. Sa veuve vivait toujours à Berne en avril 1908. Postérité.

Sources: Marie-Louise Bridel-Carrel: N = ACV, Ed 127/1, p. 158; M = ACV, Ed 112/5, p. 126, 1908: *Journal de Genève* du 3 avril 1898, p. 6 (faire-part Ottilie Carrel). Gustave Bridel: RGVI/5, 1922, p. 663-664 N° 132; DHS 2, 2003, p. 601 N° 6.

Troisième génération Magnenat-Knébel: enfant de Louise Pittet-Magnenat

6/1. Fille unique de Benjamin Pittet, de Pampigny, et de Louise née Magnenat, **Ida Pittet** est née le 7 juin 1842 à Cossonay, décédée avenue Agassiz 5 à Lausanne le 26 juillet 1937, Mineure au décès de son père en 1864, elle a pour tuteur le juge cantonal Ami Bornand-Carrel, mari de sa cousine germaine Adine, jusqu'au 27 juin 1865. Elle épouse à Prilly le 4 juin 1867 Alfred **Renévier** de Mont-le-Grand et Morges, domicilié à Lausanne. Fils de Charles (1798-1867), avocat et lieutenant-colonel d'artillerie, et de Marie-Louise-Charlotte née Secretan, il est né à Lausanne le 31 mai 1844. Bellettrien comme son père, il est licencié en droit en 1867 avec brevet d'avocat en 1868 et ouvre son étude en 1869, puis déménage à Paris en 1879, où il devient correspondant de la *Gazette de Lausanne* de 1879 à 1885 et est nommé avocat-conseil de la Légation suisse en 1885, mourant en fonction à Lausanne le 8 juin 1924, tout en étant domicilié au Vésinet (Seine-et-Oise). Son exil parisien ne lui a pas fait négliger sa patrie: on le voit ainsi très actif dans le développement du chemin de fer comme directeur de la Société financière vaudoise (impliquée dans la ligne du Simplon) qui fusionne en 1875 avec la Compagnie des chemins de fer de la Suisse occidentale pour former la Compagnie du chemin de fer du Simplon; après une nouvelle fusion le 26 mars 1881, il ne sera pas réélu comme administrateur de la Compagnie Suisse occidentale-Simplon en 1886 – il sera néanmoins considéré comme l'un des promoteurs du tunnel du Simplon à son ouverture en 1905. Il n'est donc pas étonnant de le voir prendre pour associé en 1904

Auguste Duplan, docteur en droit, agent des chemins de fer fédéraux à Paris, ancien conseiller de la Légation suisse et commissaire général adjoint de la Confédération aux expositions de 1889 et 1900. On n'est pas surpris non plus de le trouver aussi administrateur de la Compagnie générale de navigation sur le Léman en 1884. À l'armée, il a atteint le grade de major d'artillerie. Postérité.

Sources : Ida Renevier-Pittet : ZIMMERMANN, John, *Généalogie Pittet de Pampigny*, ACV, Ea 78/26, p. 116/1-2; M = ACV, Ed 110/7, p. 213; D = ACV, EC Lausanne, décès 79 (1937), p. 154; succession paternelle et tuteur : ACV, K XIX 29/49, p. 149 et 153, fin de tutelle : ACV, K XIX 29/50, p. 220. Alfred Renevier : avocat : *Gazette de Lausanne* du 19 décembre 1868, p. 15; Société financière; *ibid.* des 31 janvier 1873 et 16 avril 1874, p. 3; Simplon : *ibid.* des 22 mai 1875, p. 3, 5 mai 1881, p. 3, 26 juin 1883, p. 6, 29 juin 1886, p. 1, et 24 février 1905, p. 1; Compagnie générale de navigation : *ibid.* du 3 février 1884, p. 3; associé : *ibid.* du 25 janvier 1904, p. 3; major d'artillerie : *ibid.* du 17 janvier 1903, p. 3; D = ACV, EC Lausanne, décès 59 (1924-1925), p. 112; nécrologie : *Gazette de Lausanne* du 10 juin 1924, p. 2, et *Tribune de Lausanne* du 10 juin 1924, p. 6; faire-part de décès : *ibid.* du 11 juin 1924, p. 4; nécrologie et portrait : *L'illustré* des 19 juin 1924, p. 3, et 26 juin 1924, p. 10 (rectification pour interversion de portrait); biographie : *Belles-Lettres de Lausanne...*, *op. cit.*, p. 143 N° 962. Charles Renevier : *ibid.*, p. 25 N° 102.

Quatrième génération Magnenat-Knébel : petits-enfants Guignard-Magnenat-Bocherens

2/4/1. **Jean-Florian-Louis Guignard**, né à Lausanne, aux Épinettes, maison Widmer, le 7 juillet 1884. Jean Guignard est à Cardiff (Angleterre) quand son oncle Paul Magnenat teste le 15 avril 1910. C'est probablement lui qui héberge son père Louis-Florian (2/4) dès 1913 après le décès de son frère utérin Paul en 1912.

Sources : N = ACV, EC Lausanne, naissances 10 (1883-1884), p. 310. Héritier à Cardiff : ACV, K XIX 29/953, N° 223.

2/4/2. **Edwin-Marc-François-Louis Guignard**, né à Lausanne, avenue du Théâtre 4, le 25 février 1888. Edwin Guignard est à Tientsin (Chine) quand son oncle Paul Magnenat teste le 15 avril 1910.

Sources : N = ACV, EC Lausanne, naissances 14 (1887-1888), p. 212. Héritier à Tientsin : ACV, K XIX 29/953, N° 223.

Lignée Magnenat-Gaillard

Également fils de Pierre-Étienne, **Pierre-Isaac Magnenat** est né à Vaulion le 18 juin 1791 où il a été baptisé le 3 juillet, ayant pour parrains Isaac Magnenat et Pierre Magnenat, sergent en Hollande, et pour marraine Marie fille de l'assesseur J.-Pierre Reymond; il meurt à 55 ans à Begnins le 15 juin 1846, alors qualifié d'agent d'affaires – bien que déclaré écrivain au décès de sa veuve! De la formation d'Isaac Magnenat, nous savons seulement qu'il a été de 1809/1810 à 1812 clerc du greffe de la justice de paix de Begnins, puis il a succédé à son frère Louis dès 1814 comme intendant du château d'Orny pour le futur conseiller d'État bernois Charles-Antoine de Gingins de Cheville – il est appelé alors Magnenat cadet. À partir de 1816, il est agent d'affaires, régisseur de domaines et substitut 1816, puis greffier de la justice de paix de Begnins 1820-1831, prenant un apprenti pour l'aider à la tenue de son bureau en 1819, 1821 et 1823. Engagé par le comte James de Pourtalès Gorgier comme régisseur du château de Luins en 1816, il déménage à Sarraux-Dessus en 1819 quand s'y ajoutent au moins jusqu'en 1826 la régie de ce dernier domaine avec d'autres. Il est installé à Begnins en 1827. Si la *Gazette de Lausanne* mentionne encore Magnenat-Gaillard actif à Begnins le 15 novembre 1833, ses affaires semblent néanmoins se dégrader malgré l'achat d'une maison en 1837, le contraignant à reprendre le poste de greffier substitué de la justice de paix de Begnins un mois avant son décès, le 11 mai 1846. La situation était si mauvaise que sa veuve et son fils devront répudier sa succession, avec pour conséquence que la première doit racheter sa maison dans la faillite qui suit. Isaac Magnenat résidait depuis deux mois à Luins quand il épousa à Penthaz

le 12 novembre 1816 Louise-Isabelle fille de Noé Gaillard et de feu Louise Papaz, bourgeoise de Moiry, domiciliée à Cossonay. À son décès à Begnins le 24 juin 1862 à 71 ans, elle est dite native de Moiry, ce qui est erroné, mais elle doit être née en 1791 comme son époux. Le couple n'eut qu'un seul enfant, Marc-Henri.

Sources: Isaac Magnenat: N = ACV, Eb 131/4, p. 69; A octobre 1816: ACV, Eb 131/3, p. 166 (Vaulion) et Eb 41/8, p. 206 (Cuarnens); M = ACV, Eb 105/6, p. 50; D = ACV, Ed 12/4, p. 124; mention 1833: *Gazette de Lausanne* du 19 novembre 1833, p. 4. Louise Magnenat-Gaillard: D = ACV, Ed 12/4, p. 228. Autres références *supra* sous Bureau Magnenat-Gaillard.

Fils unique de Pierre-Isaac et de Louise-Isabelle née Gaillard, **Marc-Henri Magnenat** est né le 13 août 1817 à Luins, où il est baptisé le 21 septembre suivant, ayant pour parrain son grand-père maternel Noé Gaillard et pour marraines Marie-Magdelaine-Isaline Arnaud de Genève et Françoise-Henriette Desponds de Cossonay, tant en leur nom qu'en ceux de Daniel-Henri Reymond de Neuchâtel et de sa femme Henriette Reymond, absents.

Il est admis à la Sainte Cène à Begnins le 25 mars 1833. Il est hors du pays au décès de son père en 1846 et à Constantine en Algérie au moment de celui de sa mère en 1862. Sa profession n'est alors pas spécifiée.

Sources: N = ACV, Eb 12/4, p. 263. Catéchumène: ACV, Ed 12/5, p. 103. Hors du pays 1846: ACV, SC 124/21, p. 122-123; K XVIII m 34, p. 699-700. Algérie 1862: ACV, SC 124/28, p. 88.

Avec cet exilé en Algérie se clôt l'esquisse généalogique consacrée à la branche des agents d'affaires Magnenat de Vaulion. En la considérant, on ne peut qu'être frappé par les divers liens qui relient ses membres, entre autres par les parrainages et les témoins de mariage, ainsi que par la solidarité familiale qui les relie, notamment par le biais des relations d'affaires, comme en témoigne l'intérêt marqué de la troisième génération des descendants de Louis Magnenat pour le développement des chemins de fer, en particulier Bridel et Renevier.

Pierre-Yves Favez

Pierre-Yves Favez, né en 1948 à Bâle, licencié en histoire médiévale de l'Université de Lausanne, est archiviste aux Archives cantonales vaudoises de 1983 à 2013. En 1987, il fonde le Cercle vaudois de généalogie, qu'il préside en 1987-1990, en 1997-1998, en 2005-2006, en 2011-2012 et en 2017-2018. Vice-président de la Société suisse d'études généalogiques de 1992 à 1998, il est l'auteur de nombreuses publications dans les domaines de l'histoire, de la généalogie et de l'héraldique.

Annexes

Annexe 1 : Les études de Charles Magnenat adolescent chez Jean-Daniel Gaudin¹ au Petit Château à Lausanne de 1816 à 1818, vues par son père Louis Magnenat dans des extraits de sa correspondance avec son parrain le conseiller d'État Charles-Antoine de Gingins de Chevilley, à Berne (ACV, PP 111/302, 303 et 304, aux dates).

Eclépens, 4 septembre 1816: «*Monsieur & très honoré Protecteur!*

/p. 3/ Charles ira dans une dizaine de jours à Lausanne. Depuis deux mois il a fait beaucoup de progrès, soit dans la langue allemande, soit sur le latin. Il a subi un examen devant M. le Doyen Jaques, qui a été très satisfait de son savoir. Il joue du violon et de la flûte comme s'il avait deux ans de leçons, quoiqu'il n'en aye que neuf mois. Il dessine très joliment aussi. M. Etlin nous a dit une tête organisée pour en faire un sujet distingué si on continuait à prendre soin de lui. Il sera très bien à Lausanne, avec un Maître dévoué et qui s'est instruit presque de lui-même. Il a été six ans instituteur en Hollande et M. Levade² le protège pour l'unique raison qu'il ne doit qu'à son excellent naturel ses connoissances.

Charles a désiré vous écrire, je lui ai permis cette liberté, et je vous demande pour lui mille excuses. Vous verrez que

son écriture s'est aussi améliorée. Il a eu douze ans au milieu d'aoust d[ernie]r. »

Eclépens, 27 février 1817: «*(...) J'ai vu mon petit qui est fort bien, il travaille avec courage, apprend le grec avec une facilité qui étonne M. Gaudin qui ne tarit pas d'éloges sur son compte (...)* »

Eclépens, 1^{er} mai 1817: «*/p. 2/ Mon petit est ici depuis samedi pour passer quelques jours de congé. Il est monté en seconde et en bon rang, je crois qu'il est le 13^e et le premier de tous les externes, c'est-à-dire de tous ceux qui, comme lui, ne fréquentent pas le Collège. Cette circonstance lui a fait beaucoup de plaisir et le fera redoubler d'activité à l'étude. Il n'a été qu'un mois à la Classe de 3^{me}, pour se mettre au courant de ce qu'il est de rigueur nécessaire de savoir pour entrer en 2^e. /p. 3/ Il a envie de vous écrire une petite lettre, et d'avance je vous prie de l'accueillir favorablement.* »

Eclépens, 14 mai 1818: «*Je viens d'obtenir du Commandant la permission de m'absenter pour les Revues, en sorte que le 19 Charles sera à Lausanne pour les promotions et le prix qu'il a obtenu, d'où nous partirons le 20 et arriverons le 21 dans votre charmante campagne pour profiter de la bienveillante invitation que vous nous avez faite (...)* »

Annexe 2 : Les difficultés suscitées par le berger des Gingins de Chevilley à cause du fourrage et de son enfant naturel, telles que relevées dans une lettre de Louis Magnenat à son très honoré protecteur Antoine-Charles de Gingins de Chevilley à Berne (ACV, PP 111/305, à la date).

Eclépens, 23 janvier 1819, à son très honoré protecteur :

«*/p. 2/ Jaques [Knébel] m'a témoigné ses craintes pour les fourrages. Je les partage avec lui et si le temps sec eût*

¹ Sur Jean-Daniel Gaudin, voir note 122.

² David Levade-Bugnion (1750-1834), pasteur à Londres 1773, Amsterdam 1774-1780, suffragant à Lausanne 1780-1781, directeur des Écoles de charité, professeur de théologie au Séminaire français 1783-1812, puis à l'Académie 1810-1834, recteur 1815-1818, un des fondateurs en 1814 de la Société de la Bible dite Société Levade, frère cadet de Louis Levade (1748-1839), D^r en médecine et pharmacien à Vevey, auteur du *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud* 1824 (DHS 7, 2008, p. 671 ; KIENER, M., *Dictionnaire des professeurs...*, op. cit., p. 390-391) : en plus d'un séjour aussi de six ans aux Pays-Bas, David Levade avait prêté le 13 mai 1818 par lettre de rente 3 000 francs à Jean-Daniel Gaudin, qui avait aussi emprunté le même jour 6 000 francs au pasteur Louis-Benjamin Verrey, sommes remboursées respectivement en 1831 et 1832 (ACV, PP 771/468 ; P Gaudin 3-4).

duré on aurait conduit quelques jours au bois de Fey un troupeau pour manger l'herbe des champs et des bois que Mr. Gex aurait donné à bon compte. La neige tombée depuis lundi n'a pas permis l'exécution de ce projet. Votre troupeau continue d'être superbe, mais il coûtera cher Au printemps s'il faut pendant un mois ou plusieurs semaines le nourrir par des fourrages achetés, ce qui arrivera sûrement si le Berger ne ménage pas mieux le foin qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. L'autorité de Jaques est à peu près nulle devant sa mauvaise tête, parce, dit-il, vous lui avez recommandé de donner beaucoup à manger à vos moutons. Il faut la rétablir, cette autorité, et pour cela il faut écrire une lettre à Jaques afin qu'elle lui soit lue. Il paraît aussi qu'il a de nouvelles aventures avec la fille qui l'a déjà rendu père et qu'elles entraîneront la Municipalité à l'expulser d'Orny: ce qui vous mettra une fois ou une*

autre dans le cas de vous séparer de lui. Il ne faut donc lui accorder qu'une confiance temporaire: dans la lettre que vous écrirez à Jaques, vous pouvez lui dire que s'il a des plaintes à faire contre le Berger il peut m'en faire part afin d'autant mieux vous en instruire. Je me rendrai à Orny chaque fois que cela sera nécessaire. »

* Cf. ACV, Eb 70/6, p. 359: Françoise, fille illégitime de Jean Frédéric Huch, berger à Orny chez Monsieur de Gingins, originaire de Lindorf dans le royaume de Wurtemberg, et de Nanette fille de David Vannod d'Orny, est née à Orny le 21 décembre 1818 et a été baptisée audit lieu le 28 janvier 1819, et présentée par sa mère. – NB. Le père a accepté cette paternité comme l'atteste la déclaration de M. Redard, lieutenant de la Justice de paix. – Marge gauche: P.s. Adjugée à la mère par arrêt du Tribunal d'appel du 18 mars 1819.